

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 2 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 juillet, les membres composant le Conseil municipal, convoqués le 26 juin 2026 par Madame Magalie THIBAULT, Maire, se sont réunis dans la salle des Fêtes, sous la présidence de Madame la Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme THIBAULT, la Maire

M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT (à partir de 19h46), M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN Conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme KELOUA HACHI à M. MICHEL - Mme FERON à M. DELALANDE - Mme CRIE à Mme AUDO - M. SOAL à Mme ZERROUR - Mme JACAMENT à Mme DA COSTA - M. CAPILLON à M. ITZKOVITCH - M. MORENO à Mme SAHNOUN - Mme VAVASSORI à M. OUCHENIR

ABSENTS : Mme CHABERT (jusqu'à 19h46) -Mme FEDEROWSKI - M. FORT - Mme KACI

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Hugo GUIRAUDOU

43 Conseillers municipaux en exercice

Présents : 32

Représentés : 8

Absents : 3

Début de séance : 19h35

Madame la Maire

Bonsoir à toutes et tous. Je demanderai aux conseillers municipaux de bien vouloir prendre place pour que nous puissions commencer ce conseil municipal.

Je rappelle aux Rosnéennes et Rosnéens présents ce soir qu'ils peuvent être filmés, puisque le conseil municipal est retransmis sur les réseaux sociaux. Je laisse pour commencer la parole à notre secrétaire de séance, Monsieur Hugo GUIRAUDOU, pour faire l'appel.

Hugo GUIRAUDOU

Merci.

Monsieur GUIRAUDOU procède à l'appel.

Hugo GUIRAUDOU

Il y a 31 personnes présentes, 8 absentes qui ont donné un pouvoir et 3 absents excusés. Le quorum est atteint, le conseil municipal peut commencer.

Madame la Maire

Merci. Avant d'ouvrir notre séance, je vous propose d'observer une minute de silence en hommage à deux personnalités qui ont marqué notre ville et notre département.

Nous avons appris avec une immense tristesse le décès de Monsieur Frédéric MOLOSSI, élu à Montreuil depuis près de 30 ans, Conseiller départemental du canton de Montreuil-Rosny-sous-Bois. À mes côtés depuis 2015, il a consacré une grande partie de sa vie à l'engagement public et au service des habitants. Beaucoup d'entre nous ont eu l'occasion de travailler avec lui, d'apprécier son engagement, sa fidélité et ses convictions, ainsi que son profond attachement à sa ville. Il laisse le souvenir d'un élu profondément humain, à l'écoute et toujours disponible.

Nous souhaitons également avoir une pensée pour Madame Élisabeth POCHON, ancienne députée de notre 8^e circonscription, dont les obsèques auront lieu demain. Elle a servi notre ville, notre circonscription et notre pays à l'Assemblée nationale, avec engagement et conviction. Nous adressons à sa famille, à ses proches et à toutes celles et tous ceux qui l'ont côtoyée nos plus sincères condoléances.

Je vous invite donc à observer une minute de silence en leur mémoire.

Les membres du Conseil municipal observent une minute de silence.

Madame la Maire

Je vous remercie.

Quelques propos liminaires avant de démarrer le vote des délibérations de ce conseil municipal.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, chers Rosnéens, chères Rosnéennes.

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour notre dernier conseil municipal avant la pause estivale. Un été qui a commencé de manière particulièrement éprouvante avec des vagues de chaleur d'une intensité sans précédent. Ces dernières semaines, notre pays a connu successivement plusieurs journées qualifiées de plus chaudes de l'histoire des Français. Ces épisodes nous rappellent avec force que le changement climatique n'est plus une réalité lointaine, il transforme déjà notre quotidien et celui de nos collectivités. Ces vagues de chaleur ont mis en lumière à la fois les forces et les faiblesses de notre organisation collective.

Je veux saluer l'engagement remarquable des agents municipaux, ainsi que de l'ensemble des autres professionnels, je pense notamment aux enseignants, pleinement mobilisés auprès des habitantes et des habitants. Dans des conditions parfois difficiles, ils ont répondu présents avec professionnalisme, disponibilité et sens du service public.

Cette période a également permis de constater que certains équipements publics résistent mieux que d'autres aux fortes chaleurs.

Plusieurs écoles récemment construites ou rénovées selon des standards environnementaux exigeants ont démontré leur efficacité, avec parfois jusqu'à 10 à 15 degrés d'écart avec les températures extérieures. Cela montre que l'adaptation de notre patrimoine public aux nouvelles réalités climatiques est non seulement possible, mais indispensable. Le chantier de l'école Félix Éboué, dont l'ouverture est prévue pour septembre 2027, s'inscrit dans cet objectif.

Pour autant, ces épisodes ont aussi révélé des difficultés auxquelles nous devons faire face. Toutes nos écoles ne sont pas égales devant la chaleur. Certaines ont particulièrement souffert, mettant en difficulté les enfants comme les équipes éducatives. Nous avons constaté l'absence ou l'insuffisance d'équipements de rafraîchissement dans plusieurs établissements. Face à cette situation, nous avons décidé d'agir immédiatement avec l'acquisition de ventilateurs, de rafraîchisseurs d'air et, lorsque cela était nécessaire, de climatiseurs pour les écoles les plus exposées.

Cette vague de chaleur a également conduit à reporter, adapter ou annuler de nombreux événements de fin d'année : spectacles scolaires, fêtes associatives, manifestations sportives et moments de convivialité qui rythment habituellement la vie de notre ville.

Tout cela doit nous interroger collectivement sur nos façons de faire. Nous devons adapter nos équipements, nos espaces publics, nos services et parfois même l'organisation de nos événements à cette nouvelle réalité climatique. Nous devons nous adapter et nous devons le faire rapidement. Adapter notre ville aux changements climatiques doit devenir un principe directeur de l'action publique. C'est un enjeu qui doit guider et qui guidera nos choix, et notamment nos décisions budgétaires.

C'est avec cet objectif en tête que nous vous présentons aujourd'hui, et que nous vous présenterons un peu plus tard dans le conseil municipal, le budget supplémentaire valant décision modificative.

Ce budget a été construit autour de deux principes. Le premier, un principe simple, c'est celui d'un ajustement comptable d'une hauteur très importante. Il engage une véritable reprise en main des finances de notre collectivité avec une exigence de transparence, de sincérité et de responsabilité.

Je laisserai dans quelques instants Monsieur Yohann CHARLOTTE, adjoint aux finances et à la transparence financière, vous en présenter le détail. Je souhaite d'ores et déjà les remercier, ainsi que l'ensemble des services municipaux et la direction générale, pour le travail considérable qu'ils ont réalisé ces dernières semaines.

Nous avons également engagé un audit des finances de la Ville. Il doit nous permettre de disposer d'une vision consolidée de notre situation financière, d'identifier nos marges de manœuvre pour les sept années à venir et de renforcer durablement le pilotage de nos finances.

Ce budget présentera deux grands principes. Le premier est celui de commencer à remplir les engagements que nous avons pris devant les Rosnéens : renforcer les moyens consacrés à l'éducation et au périscolaire, améliorer les équipements de la petite enfance, agir davantage pour la propreté et le cadre de vie ou encore soutenir les politiques sportives, culturelles et de sécurité. Il nous permet également de mettre fin au système injuste des pénalités et majorations appliquées aux réservations des activités périscolaires. Il engage enfin un premier travail en faveur des femmes et des hommes qui font vivre le service public communal. Nous proposons de doubler la participation de la Ville au financement de leur prévoyance et de leur complémentaire santé, première étape d'une politique plus ambitieuse d'amélioration des conditions de travail de nos agents.

Le second principe est celui de la responsabilité. Être responsable, c'est regarder en face la réalité de la situation financière de notre collectivité. C'est aussi assumer les décisions qui n'ont parfois que trop longtemps été différées. Certaines décisions politiques ou juridiques, prises ou non prises au cours des dernières années, pèsent aujourd'hui sur les finances de la Ville.

Nous faisons le choix ce soir de les traiter, parce qu'il est de notre responsabilité de sécuriser durablement la situation de notre collectivité. Le dossier de la Compagnie de Phalsbourg en est une illustration. J'y reviendrai lors de l'examen de cette délibération.

C'est cela le sens de ce budget supplémentaire : tenir nos engagements, rétablir un pilotage financier exigeant, préparer l'avenir avec sérieux et continuer à transformer notre ville au service des Rosnéennes et des Rosnéens.

Et comme je m'y étais engagée devant les habitants, j'ouvrirai également ce soir, à l'issue du vote du budget supplémentaire, un temps d'échange de 45 minutes avec le public où vous pourrez poser vos questions aux élus municipaux.

Je vous propose dès à présent de passer aux délibérations et à l'ordre du jour du conseil municipal.

La première délibération concerne l'approbation du procès-verbal du 28 mai 2026.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MAI 2026

Madame la Maire

Y a-t-il des demandes d'observation ? Non, je suppose. Je vous propose de passer donc au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ?

Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**40
40**

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, Mme VAVASSORI

Hugo GUIRAUDOU

Excusez-moi, Madame la Maire, je note juste l'arrivée de Madame CHABERT à 19 h 46.

Madame la Maire

Nous allons maintenant passer au point n° 2, le projet de règlement intérieur des temps périscolaires et extrascolaires, qui vous sera présenté par Madame Sophie CABOT, adjointe au maire en charge de l'éducation.

2. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES TEMPS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES – ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES DE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS

Sophie CABOT

Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les élus. La délibération qui vous est présentée aujourd'hui concrétise un engagement que nous avons pris devant les Rosnéennes et les Rosnéens pendant la campagne municipale : simplifier le quotidien des familles et rendre les services publics municipaux plus accessibles, plus justes et plus humains.

Cet engagement reposait sur un constat simple : les familles sont confrontées à des démarches administratives toujours plus nombreuses et complexes. La collectivité ne doit pas contribuer à alourdir cette charge, mais au contraire chercher à la réduire lorsque cela est possible. La vie quotidienne ne se résume pas à un calendrier figé plusieurs jours ou plusieurs semaines à l'avance. Les contraintes professionnelles, les changements d'emploi du temps, les séparations parentales, les problèmes de santé ou les imprévus font partie de la réalité de toutes les familles.

Dans ce contexte, les pénalités et majorations sont souvent vécues comme une sanction supplémentaire plutôt que comme un outil de gestion. Cette charge mentale repose majoritairement sur les femmes. Dans la grande majorité des foyers, ce sont elles qui assurent le suivi des inscriptions, des réservations, des annulations et plus largement de l'organisation quotidienne liée aux enfants. Nous devons intégrer cette réalité dans nos politiques publiques et veiller à ce que nos dispositifs n'accentuent pas les inégalités existantes.

C'est pourquoi nous proposons aujourd'hui de supprimer l'ensemble des pénalités et majorations liées aux réservations des activités périscolaires et extrascolaires, tout en conservant des outils de réservation permettant aux services municipaux de s'organiser.

Concrètement, les accueils du matin, la pause méridienne et l'accueil du soir (ATP) ne seront plus soumis à la réservation.

L'aide aux devoirs, le centre de loisirs du mercredi et des vacances scolaires seront toujours sur réservation.

Cependant, nous avons simplifié les délais de réservation et d'annulation :

- 24 heures avant pour l'aide aux devoirs ;
- 48 heures avant pour les mercredis ;
- pour les vacances : Inscription sur la période de réservation habituelle et annulation jusqu'à - sept jours glissants.

Cette réforme traduit une vision du service public fondée sur la confiance, l'accompagnement et la simplification des démarches, plutôt que sur la sanction financière et culpabilisante qui avait cours jusque-là. Je me rappelle avec gêne des commissions « droit à l'erreur » qui étaient moralisatrices et intrusives. Elle répond à notre engagement de campagne, à une attente forte des familles et à notre volonté de construire une ville plus attentive aux réalités du quotidien.

Je vous invite donc à voter cette délibération.

Madame la Maire

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Madame SAHNOUN.

Imen SAHNOUN

Bonjour. Madame la Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs du public. Merci, Sophie, pour cette présentation.

Notre groupe accueille favorablement cette évolution du règlement. On a toujours considéré que le dispositif de réservation, tel qu'il fonctionnait jusqu'à présent, pouvait placer certaines familles en difficulté. En effet, les contraintes du quotidien, les imprévus, mais aussi les inégalités d'accès ou de maîtrise des outils numériques faisaient que ce système pouvait conduire à des situations parfois injustes. Nous ne pouvons que saluer la volonté d'assouplir ces modalités et de faire évoluer un dispositif qui suscitait de nombreuses incompréhensions.

En revanche, cette évolution appelle plusieurs interrogations. Interrogations que nous avons d'ailleurs déjà soulevées lors de la commission préparatoire. À ce jour, elles demeurent sans réponse ou, à tout le moins, appellent à des précisions devant notre assemblée.

En permettant des réservations jusqu'à 24 heures avant, pour la pause méridienne et l'accueil périscolaire du soir, comment la Ville entend-elle anticiper les effectifs ?

Quels moyens seront mis en œuvre pour garantir le respect des taux d'encadrement, assurer la sécurité des enfants et maintenir une qualité d'accueil satisfaisante, notamment lors des variations importantes de fréquentation ?

Les équipes d'animation disposeront-elles des moyens humains suffisants pour faire face à ces fluctuations de fréquentation ? Nous souhaiterions être rassurés sur les moyens humains et organisationnels qui accompagneront cette réforme.

Au-delà de la question des effectifs, nous souhaiterions également connaître les modalités de recrutement, de formation et de sensibilisation des équipes d'animation dans un contexte où la protection de l'enfance doit rester une priorité absolue. Quelle garantie la Ville met-elle en œuvre pour s'assurer que les personnes recrutées sont pleinement sensibilisées à la prévention de toutes les formes de violence à l'encontre des enfants et que toutes les mesures nécessaires sont prises pour garantir leur sécurité, leur bien-être et leur protection tout au long de leur accueil ?

Par ailleurs, je souhaite attirer l'attention de notre assemblée sur un point de méthode. La version du règlement transmise aux élus avant la commission ne comportait pas les mêmes dispositions que celle qui nous est présentée aujourd'hui. Et je fais partie aussi de cette commission et donc j'y ai assisté la semaine dernière.

Pour la pause méridienne et l'accueil périscolaire du soir, les mentions « sans objet » figurant dans la première version ont été remplacées par une possibilité de réservation et d'annulation jusqu'à 24 heures avant. Il ne s'agit pas d'une simple correction rédactionnelle, mais bien d'une modification substantielle du règlement.

Nous souhaiterions donc savoir à quelle date cette modification a été décidée. Pourquoi elle ne figurait pas dans les documents transmis aux membres de la commission et si les élus ont été officiellement informés de cette évolution entre la commission et le conseil municipal ?

Le travail préparatoire en commission a précisément pour objet de permettre aux élus d'examiner les délibérations dans des conditions de transparence et de disposer d'une information complète avant le vote. Il nous semble donc important de comprendre comment cette modification est intervenue entre ces deux étapes. Je vous remercie.

Sophie CABOT

Merci, Madame SAHNOUN. Ce que l'on peut dire, c'est que la période de septembre va forcément être une période d'ajustement, mais que nous avons réussi à prévoir. Nous sommes en cours de finalisation des recrutements pour avoir plus de personnel pour encadrer les enfants dès le mois de septembre.

L'expérience des collectivités est en fait assez stable en termes de réservation périscolaire. On en a parlé à la commission. Ce qui est démontré dans les études, c'est que d'une année sur l'autre, les effectifs sont les mêmes. La période tendue, c'est les trois premières semaines de septembre. C'est pour cela que nous mettrons l'accent sur cette période-là et que nous allons accompagner les animateurs pour être au plus proche d'eux et les accompagner dans cet accueil des enfants sur ces temps-là.

Ensuite, nous n'avons pas d'appréhension. Nous aurons assez de personnel pour encadrer ces temps périscolaires.

Les autres questions que vous aviez, c'était sur la qualité de l'accueil. Donc, nos agents sont formés. On continue à accompagner les formations des animateurs du périscolaire. C'est aussi un sujet que l'on va pousser. On est là depuis trois mois, nous avons commencé à nous en soucier et nous allons continuer à le faire et à mettre en place des formations plus exigeantes aussi sur l'accueil des enfants. Ça passera par plein de thématiques, mais nous aurons l'occasion d'en reparler et de vous les expliquer.

Alors, pour les changements qui ont eu lieu, de mémoire, nous avons fait le changement deux jours avant. C'est une erreur de frappe ce qui était noté dans le délai de réservation et d'annulation. C'est ça que vous dites ?

Imen SAHNOUN

Les documents qui ont été transmis avant la commission préparatoire... On a eu ensuite la convocation avec l'ordre du jour au conseil municipal et les colonnes ont changé.

Sophie CABOT

Ça, je ne l'ai pas. Ce qu'on a là, c'est ce que vous avez...

Imen SAHNOUN

On a comparé avec les dates. Du coup, il y a une des colonnes, « Je réserve avant », celle-ci a changé. Le « sans objet » a laissé place aux « 24 heures avant ».

Sophie CABOT

C'est « sans objet » aujourd'hui. C'est sûr. C'est ce qu'on vote et c'est ce qu'on a décidé.

Imen SAHNOUN

D'accord. C'est ça, c'est ce qui n'a pas été présenté en commission.

Sophie CABOT

Si, c'est ce qu'on s'est dit en commission, il me semble.

Imen SAHNOUN

On n'a pas les mêmes... On a deux types d'envois, vous revérifierez, mais entre la convocation du conseil municipal et la commission préparatoire, les documents ne sont pas les mêmes.

Sophie CABOT

D'accord. En tout cas, c'est « sans objet » et c'est ce qui a été envoyé pour aujourd'hui. C'est ce que nous votons. Il n'y a pas de réservation pour l'accueil du matin, la pause méridienne et l'accueil du soir, hormis l'aide aux devoirs.

Imen SAHNOUN

OK.

Madame la Maire

Peut-être en complément sur la question, par exemple, de la gestion notamment des repas. En fait, qu'on soit sans réservation, à 24 ou à 48 heures, de toute façon, ELIOR réalise les

commandes 15 jours avant. De toute façon, ça ne changeait donc rien sur la préparation potentielle du nombre de repas, en fait, autant ne pas mettre de délais de réservation.

Sur la question que vous avez posée, notamment sur la prévention auprès de notre personnel du périscolaire, notamment de nos animateurs, sur la prévention des violences sexuelles auprès des enfants, en complément de ce que vous disait Madame CABOT, il y a un plan de formation qui a été vraiment renforcé. On va se faire accompagner par EGAE qui propose ce type de plan de formation pour le personnel, notamment des collectivités locales, pour former l'ensemble de nos agents aux questions de la prévention des violences sexuelles pour les enfants. Et aussi, vous le savez, c'est la loi, une collectivité doit bien évidemment vérifier le casier judiciaire des futurs animateurs. Généralement, ce qui se faisait, c'est que ça se faisait juste un peu avant l'embauche. Aujourd'hui, on va renforcer ce contrôle, puisque nous nous engageons aussi à refaire ce contrôle pendant l'exercice des fonctions de ces animateurs. C'est aussi ce qui est beaucoup ressorti dans les points de vigilance.

C'est clairement aussi une politique et des enjeux que nous devons, dans les prochains mois, renforcer et que nous partagerons bien évidemment avec l'ensemble des élus municipaux. Et aussi, si vous avez des propositions, nous les prendrons bien évidemment et les accueillerons pour renforcer ces enjeux qui sont fondamentaux.

Imen SAHNOUN

Juste un petit point de précision, Madame la Maire, sur ce que vous venez d'évoquer, notamment concernant la vérification des casiers judiciaires. J'ai été étonnée, j'ai posé la question à Madame CABOT pendant la commission préparatoire. On a toujours eu un démarrage en septembre qui est assez cauchemardesque sur justement l'anticipation des recrutements, ce qui a amené à mettre en place les jauges que l'on va lever progressivement. Mais je n'ai pas vu, sauf erreur de ma part, dans la ville, c'est ce que je disais à Madame CABOT, de campagne de recrutement sur les panneaux de la ville. En règle générale, il y a une grande campagne de recrutement qui démarre aux alentours du mois de mars.

Cette année, il n'y a pas de mention de campagne de recrutement pour le personnel d'animation. On n'a aucune idée de comment vous anticipez justement cette hausse qui, de toute façon, sans réservation, va amener beaucoup plus d'enfants sur les temps de la pause méridienne et les temps du soir. Donc, a-t-on une idée du pourcentage, du nombre d'animateurs en termes de masse salariale qui va s'ajouter entre septembre et octobre sur le temps de démarrage ?

Monsieur SEBILLE, le directeur de l'Éducation, pendant la commission, m'a juste répondu que nous avons suffisamment de CV.

Sophie CABOT

Absolument.

Imen SAHNOUN

Mais ce n'est pas une réponse.

Sophie CABOT

On a reçu énormément de candidats, donc on n'a pas eu, enfin...

Imen SAHNOUN

Pas besoin de campagne.

Sophie CABOT

Voilà, la campagne n'a pas été nécessaire. Nous avons reçu énormément de candidats ces trois derniers mois.

Imen SAHNOUN

D'accord. Merci.

Madame la Maire

Je vous confirme que le règlement intérieur qui vous a été envoyé dans l'ordre du jour du conseil municipal est bien le bon règlement intérieur, avec les mentions que Madame CABOT vous a présentées.

Ivan ITZKOVITCH

On n'a pas dit que le mauvais règlement a été envoyé. On a dit qu'il y avait une différence entre les documents de la commission, qui sont des documents de travail préparatoires au conseil municipal, et les documents du conseil municipal. C'est quand même un peu dommage. Parce que, sauf si le fonctionnement a changé, mais je crois que c'est comme ça dans les 36 000 communes de France, la commission, surtout quand elle est quelques jours avant le conseil, est chargée de préparer et de discuter sur une base qui est commune, sinon autant ne pas faire de commission.

Là, vous faites une commission, dont acte, vous nous envoyez des documents. Alors, Madame CABOT, on laisse le bénéfice de la bonne foi, si c'est une erreur, c'est une erreur ! On veut juste signaler qu'il faut faire attention quand même, parce que si on n'avait pas été vigilant, on n'aurait pas vu cette différence. Or, les documents de la commission, sur le fond, ça changeait vraiment. Ce n'était pas une faute de frappe. Dans le tableau, il y avait une réservation, ce n'était pas marqué « sans objet ». C'est pour ça qu'on s'est permis de vous le dire. Ça peut arriver ce type d'erreur, mais il faut être vigilant à ça. Parce que nous, on est comme vous, on travaille avant les conseils municipaux, on prépare les choses, et si on travaille sur de mauvaises bases, on ne peut pas être constructif.

Madame la Maire

Très bien, je vous propose de passer au vote, sauf s'il y a d'autres demandes d'intervention. On passe au vote.

Y a-t-il des votes contre sur ce nouveau règlement intérieur ? Des abstentions ? Des votes pour ?

Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**40
40**

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, Mme VAVASSORI

Madame la Maire

Je vais laisser la parole à Monsieur Yohann CHARLOTTE.

3. TARIFS COMMUNAUX 2026-2027 DES ACTIVITÉS MUNICIPALES

Yohann CHARLOTTE

Merci, Madame la Maire. Mesdames et Messieurs les élus, chères Rosnéennes, chers Rosnéens.

Il s'agit donc d'adopter les tarifs 2026-2027. Ces tarifs témoignent du soutien accordé par la nouvelle municipalité aux familles rosnéennes dans un contexte économique qui reste difficile. À ce titre, nous n'augmentons pas les tarifs municipaux.

Par ailleurs, et c'est la suite logique de la délibération précédente proposée par ma collègue Sophie CABOT, nous supprimons le système de pénalités et de majorations appliquées aux activités périscolaires et extrascolaires.

Enfin, de nouveaux tarifs relevant de l'animation de la vie sociale sont proposés afin de permettre aux Rosnéennes et aux Rosnéens de participer à des activités et à des sorties organisées dans les quartiers, notamment aux Marnaudes et au Pré Gentil.

Il vous est donc demandé de bien vouloir approuver les nouveaux tarifs.

Madame la Maire

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ?

Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**40
40**

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, Mme VAVASSORI

4. APPROBATION DE LA SORTIE DES BIENS DE FAIBLE VALEUR TOTALEMENT AMORTIS DE L'INVENTAIRE COMPTABLE MUNICIPAL

Madame la Maire

Je laisse la parole à Monsieur Yohann CHARLOTTE.

Yohann CHARLOTTE

Merci, Madame la Maire. Afin d'actualiser l'inventaire comptable de la Ville, il est proposé au Conseil municipal de sortir du patrimoine comptable de la Ville, les biens dont la valeur d'acquisition est inférieure à 1 000 €. Ces biens sont totalement amortis.

Je vous propose donc de bien vouloir approuver cette sortie d'actifs.

Madame la Maire

Pas de demande de prise de parole ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ?

Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES
POUR

40
40

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, Mme VAVASSORI

5. ACCORD DE MÉDIATION (article L213-4 DU CODE DE JUSTICE ADMINISTRATIVE) ENTRE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS ET LA SOCIÉTÉ DE PHALSBURG

Madame la Maire

La délibération qui vous est soumise à présent n'est pas de celles que j'imaginai présenter lors des premiers conseils municipaux de cette mandature. Elle vise à approuver un accord de médiation entre la Ville et la société Compagnie de Phalsbourg, destiné à clore un contentieux dont nous n'avons pas hérité du choix, mais dont nous devons désormais assumer les conséquences au nom de l'intérêt de la collectivité.

Revenons un instant à l'origine de ce dossier. Nous sommes en 2016. Monsieur CAPILLON, alors Maire de Rosny-sous-Bois, engage la commune dans le projet dit du « village vertical ». Ce projet, particulièrement ambitieux, symbole d'une politique de densification urbaine alors complètement assumée, s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets « Inventons la métropole du Grand Paris ».

Dans cette perspective, la Ville engage pendant plusieurs années des échanges et des négociations approfondies avec la Compagnie de Phalsbourg, architecte du projet. Suscitant de nombreuses interrogations et oppositions, le village vertical sera finalement abandonné en 2020, en pleine période électorale, dans l'entre-deux-tours de l'élection de 2020.

Soyons clairs, une municipalité a parfaitement le droit de changer d'orientation. Encore faut-il le faire dans des conditions juridiquement sécurisées et dans le respect des intérêts de la collectivité. Cela n'a pas été le cas. En juin 2020, un courrier signé par le maire lui-même est envoyé à la Compagnie de Phalsbourg, indiquant explicitement que la Ville assumerait les conséquences financières de sa décision.

La majorité suivante, menée par Monsieur Jean-Paul FAUCONNET, loin de corriger cette erreur, a choisi une autre voie : celui du déni. Malgré cette promesse écrite, mal inspirée sur le plan juridique, elle a engagé la Ville dans une stratégie contentieuse qui consistait à soutenir qu'aucune responsabilité de la commune n'existait. Résultat, en 2022, le tribunal administratif a reconnu la responsabilité pour faute de la Ville. C'était le fruit de l'imprécision politique et juridique du précédent mandat.

Le 15 février 2023, la Compagnie de Phalsbourg a fait appel de ce jugement devant la Cour administrative d'appel de Paris. Elle a alors produit de nombreux éléments supplémentaires et a évalué son préjudice à plus de 8 M€.

Dans le cadre d'une procédure de médiation, un rapport d'expertise réalisé par la Compagnie de Phalsbourg a ensuite évalué ce préjudice à 6,70 M€.

Courant 2025, au terme d'une médiation, les parties sont parvenues à un projet d'accord permettant de mettre définitivement fin au litige.

Au terme de cet accord, la Compagnie de Phalsbourg s'engageait à se désister de son recours et à renoncer à toute nouvelle demande, en contrepartie du versement par la Ville d'une indemnité. Cet accord représentait une limitation importante du risque financier supporté par la collectivité au regard du préjudice de plus de 6,70 M€, invoqué dans le cadre de la médiation.

Le projet devait être présenté au Conseil municipal du 15 décembre 2025. Monsieur Jean-Paul FAUCONNET a toutefois décidé, au dernier moment, de ne pas soumettre cet accord à l'approbation du Conseil municipal. Cette décision a constitué une nouvelle erreur stratégique.

La nouvelle majorité municipale n'est à l'origine ni du lancement de ce projet de densification massive initialement souhaité par Monsieur Claude CAPILLON, alors maire de la ville, ni de son abandon juridiquement mal maîtrisé par les deux majorités municipales qui se sont succédé, ni de la promesse d'indemnisation formulée en 2020 de Monsieur Claude CAPILLON par écrit, ni de la stratégie contentieuse conduite depuis 2021 qui interroge à bien des égards, ni du renoncement à l'accord négocié en 2025 par Monsieur Jean-Paul FAUCONNET.

Face à cette situation déplorable, l'exécutif municipal aurait pu laisser le contentieux suivre son cours et faire peser sur la Ville le risque d'une condamnation potentiellement beaucoup plus élevée.

Il a fait le choix inverse. Nous avons fait le choix inverse, celui de la responsabilité, de la transparence et de la maîtrise du risque. Dès l'élection du nouvel exécutif le 29 mars 2026, une nouvelle analyse juridique du dossier a ainsi été conduite.

Oui, plutôt que de rester encore des années avec cette épée de Damoclès au-dessus de la tête, nous nous sommes affairés à étudier objectivement la situation juridique, à mesurer le risque réel qui pesait sur la collectivité et à prendre une décision responsable.

Ainsi, après analyse sérieuse du dossier, nous avons donc repris les discussions avec la Compagnie de Phalsbourg pour aboutir à l'accord de médiation qui vous est présenté aujourd'hui.

Alors, oui, personne ne se réjouit de devoir inscrire 1,40 M€ au budget communal pour solder un contentieux. Personne ne se réjouit de devoir consacrer une telle somme à réparer les conséquences de décisions prises il y a plusieurs années, plutôt qu'à financer de nouveaux équipements, de nouveaux services ou de nouvelles politiques publiques. Mais cet accord permet de mettre fin définitivement à près de dix années de procédures et d'éviter un risque financier beaucoup plus lourd qui réduirait drastiquement les capacités à faire de la commune pour les prochaines années.

Je vous invite donc à approuver cette délibération.

Y a-t-il des demandes de parole, Monsieur Ivan ITZKOVITCH.

Ivan ITZKOVITCH

Oui, une explication de vote. On a eu une discussion que je qualifierais de constructive en commission des finances. En commission des finances, on est entre élus, on peut s'échanger un certain nombre d'informations. J'ai dit ce que j'avais à dire sur ce sujet. Moi, je ne suis pas dans la polémique. Votre présentation est ce qu'elle est. Vous la voulez objective, on pourrait débattre des heures sur ce sujet. Nous, on fait le choix de la responsabilité. Par rapport à ce qu'est votre position, c'est de prendre une décision pour clôturer un litige. Dire qu'on aurait fait la même chose si on avait été aux affaires, je ne pense pas.

Pour autant, on ne peut pas s'opposer à votre démarche de nature à mettre fin à tout ça, même si on aurait fait différemment.

Comme je l'ai dit dans la commission, je ne reviendrai pas sur les éléments de fait. Je pense les connaître suffisamment bien. Il y a des choses, quand on est un élu responsable, même en tant qu'élu d'opposition, qu'on évite de crier sur tous les toits. Et moi, sur ce sujet, j'ai fait ce choix de la responsabilité d'éviter de raconter n'importe quoi, comme on l'entend depuis dix ans sur ce projet.

Vous comprendrez par contre que, même si on ne peut pas voter contre, compte tenu des réserves que j'ai exprimées et que je ne répéterai pas parce que je n'ai qu'une parole, je l'ai dit en commission devant ce conseil municipal, compte tenu des réserves que j'ai exprimées, notamment sur le montant de la transaction, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Madame la Maire

Merci. Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 8 abstentions. Des votes pour ? Je vous en remercie.

32 voix pour et 8 abstentions (« Le Rosny que nous voulons »)

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**40
32**

Mme THIBAULT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT

ABSTENTIONS

8

M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, Mme VAVASSORI

6. ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE VALANT DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – EXERCICE 2026

Madame la Maire

Je laisse la parole à Monsieur Yohann CHARLOTTE.

Yohann CHARLOTTE

Merci, Madame la Maire. Nous nous retrouvons aujourd'hui pour débattre du budget supplémentaire, c'est-à-dire de la modification des inscriptions budgétaires que nous avons votées lors du budget primitif le 30 avril dernier. Vous le verrez, ce budget supplémentaire n'est pas une décision modificative comme les autres. Il s'agit là d'approfondir et d'amplifier les changements proposés lors du budget primitif. Vous le verrez, ce budget répond à deux enjeux majeurs pour notre ville et pour notre majorité en ce début de mandat : réparer et construire.

D'abord, réparer. Réparer les erreurs qui ont fragilisé notre ville et qui nous insécurisent aujourd'hui. Ensuite, construire. Construire le Rosny de demain. Commencer à mettre en œuvre nos engagements de campagne et le faire sur des bases financières saines.

Réparer d'abord. Le premier enjeu de ce budget, nous venons d'en parler, c'est l'indemnité imputable au projet abandonné de village vertical : 1,40 M€ inscrits en dépenses de fonctionnement par cette majorité pour réparer les choix, puis les non-choix des deux précédentes majorités.

Construire ensuite. Construire ou plutôt reconstruire une administration qui a été usée par un turnover bien trop important. Construire une administration en mesure de porter les transformations que Rosny attend. Ainsi, nous augmentons la masse salariale de 800 k€, en premier lieu pour prendre en compte les créations de postes décidées lors du dernier conseil municipal.

En second lieu, pour soutenir nos agents et nos agentes qui tiennent à bout de bras les services publics, nous doublons la participation de la commune à leur mutuelle, sujet que portera mon collègue, Monsieur RAMOUL, adjoint en charge du personnel. Il faut ensuite prendre en compte les derniers déterminants connus d'évolution de la masse salariale et notamment l'augmentation du SMIC.

En ce qui concerne les charges générales, un travail approfondi a été réalisé pour affiner les inscriptions budgétaires et les rapprocher le plus possible du besoin réel en tenant compte des exécutions passées et des besoins actuels. C'est ce travail sérieux qui nous permet d'emporter de nouvelles dépenses sans augmenter d'aucune manière les crédits alloués aux charges générales.

En d'autres termes, les dépenses nouvelles ne viennent pas grever notre équilibre, puisque le chapitre consacré aux charges générales vous est proposé en parfaite stabilité. Ainsi — et pour n'en citer que quelques-unes — pour assurer la propreté de nos rues, nous apportons une hausse de 140 k€ pour la location de deux balayeuses mécaniques.

L'éducation est plus que jamais une priorité, avec 97 k€ destinés aux petits travaux de réparation dans nos écoles cet été, avec l'augmentation des budgets consacrés aux fournitures scolaires de 6,9 % en maternelle et de 5,3 % en élémentaire et la hausse de 20 % des crédits destinés aux locations de cars.

En outre, nos débats doivent pouvoir être suivis de toutes et de tous. C'est pourquoi, et comme nous nous y étions engagés, 19 k€ supplémentaires sont prévus pour la retransmission des conseils municipaux.

En ce qui concerne les recettes, nous bénéficions de recettes nouvelles et de la réestimation de recettes déjà inscrites pour tenir compte des niveaux d'exécution passés et actuels. Ces recettes vous sont proposées en tenant compte de notre décision de mettre un terme au système de pénalités et de majorations qui complexifiait la vie des familles rosnéennes.

Les recettes réelles de fonctionnement sont donc augmentées de 0,60 M€. Ainsi, en excluant l'indemnité pour le village vertical, nous compensons nos dépenses par les réallocations de crédits et par des recettes nouvelles, de sorte à préserver nos marges de manœuvre financière de budget primitif à budget supplémentaire, soit 7,40 M€ d'épargne brute. Pour le dire plus clairement, nos dépenses nouvelles ne viennent pas dégrader nos équilibres.

Maintenant, afficher l'épargne brute retraitée de l'indemnité pour la Compagnie de Phalsbourg, c'est pertinent du point de vue de l'analyse financière de la collectivité et de la soutenabilité du budget que nous vous proposons, mais il n'en reste pas moins que cette indemnité doit être payée, qu'elle a un coût et qu'elle dégrade notre épargne brute. En intégrant cette indemnité, notre épargne brute tombe à 6 M€, soit un taux d'épargne brute de 6,5 %. Ces chiffres ne sont pas agréables à constater, mais ils confortent la stratégie que cette majorité a adoptée lors du budget primitif.

Pour rappel, nous avons alors presque doublé notre épargne brute par rapport au budget primitif 2024 en la faisant passer de 4,3 % à 8,2 %.

C'est cette stratégie sérieuse qui nous permet aujourd'hui d'absorber les conséquences de l'abandon du village vertical. Que serait-il advenu de notre ville si nous n'avions pas été aussi sérieux ?

En investissement, le budget supplémentaire permet de réaliser les dépenses nécessaires et urgentes d'ici la fin de l'année.

En ce qui concerne l'éducation, 98 k€ supplémentaires seront consacrés au renouvellement du mobilier des accueils de loisirs et à l'augmentation de l'achat des rafraîchisseurs d'air.

Pour le cadre de vie, des crédits sont inscrits pour l'éclairage public rue d'Estienne d'Orves et 25 k€ serviront pour la végétalisation de la rue Lech Wałęsa.

Pour soutenir le sport, l'éclairage des courts sur les nouvelles bulles de tennis sera réalisé pour 47 k€, ainsi que la réfection des terrains pour 35 k€.

Nos agents ne sont pas en reste, 15 vélos leur seront mis à disposition. Par ailleurs, aujourd'hui, de trop nombreux agents de la Ville sont contraints de télétravailler avec leur ordinateur personnel. Cette situation n'est pas normale, cette situation n'est pas acceptable. Nous consacrerons donc 33 k€ à l'acquisition d'ordinateurs professionnels.

En recette, nous constatons la dégradation de notre autofinancement consécutif au projet avorté de village vertical. Nous inscrivons en revanche une nouvelle recette de cession pour la vente d'un bien qui fera l'objet d'une délibération lors de ce conseil municipal pour 123 k€.

Nous ramenons donc l'autorisation d'emprunt à 4,40 M€, soit un niveau plus que soutenable.

Alors, pour conclure, que retenir de ce budget ?

C'est un budget qui répare les erreurs qui ont émaillé le projet de village vertical en sécurisant financièrement la ville. C'est un budget qui construit les fondations du Rosny de demain, à savoir une administration renforcée. C'est un budget sérieux qui témoigne de la soutenabilité de notre stratégie avec une épargne brute préservée.

Réparer et construire, voilà l'ambition portée par ce budget. Merci.

Madame la Maire

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur Ivan ITZKOVITCH.

Ivan ITZKOVITCH

Merci, Madame la Maire. Une explication de vote pour notre groupe.

Je pense que nous n'avons pas la même définition du mot « significatif ». Ça apparaît un certain nombre de fois dans votre rapport. Vous dites : « une augmentation significative des recettes, une augmentation significative des dépenses d'investissement, des recettes de fonctionnement, etc. » Finalement, c'est un peu lié au fait que, quand vous nous avez présenté votre budget primitif en avril dernier, vous avez quand même fondé beaucoup d'espérance sur ce budget supplémentaire, avec un argument qui pouvait s'entendre en disant : « Nous venons d'arriver, laissez-nous quelques mois pour vous présenter quelque chose qui va marquer notre politique un peu plus fermement. » C'est ce que vous nous avez dit. Je ne pense pas trahir vos propos, Madame la Maire, Monsieur CHARLOTTE, au moment du budget primitif, on allait voir ce que l'on allait voir sur le BS, puisque pour le budget primitif, on n'avait pas eu trop le temps de travailler.

Bon. Vous savez qu'on aime bien, nous, dans notre groupe, donner un qualificatif et quelque chose qui est notre premier ressenti. Alors là, on a un peu innové, ce n'est pas un mot, c'est une onomatopée. Quand on a découvert ce budget, on a fait « ouin, ouin, ouin », on s'est dit : « Ouh là, l'éléphant accouche d'une souris ». Alors, je vais vous le dire, c'est des chiffres, je suis très factuel, ce n'est pas du subjectif.

Vous dites : « recettes de fonctionnement significatives ». Rapportées à l'augmentation des recettes réelles de la globalité des recettes du fonctionnement, c'est 0,6 %. Donc, on est autour de 0. Significatif : 0. On n'a pas la même définition de significatif.

Dépenses de fonctionnement, pareil, quand on les rapporte, en dehors des 1,40 M€, je pense que les dépenses de 1 M€ et notamment sur l'OPH, pardon, sur l'investissement, 1 M€, ce n'est pas une dépense, parce que finalement c'est une recette qui est automatiquement dépensée. Et en dépenses d'ordres on est à 241 k€, soit 0,9 % sur la totalité des dépenses. 0,9 % donc, on est en dessous de 1.

Donc, moi, je veux bien qu'on ait une posture « Ah ! ce budget, vraiment, c'est un acte politique fort ! » Ben, non. Et pour cause, ce n'est pas un acte politique fort. Puisque et vous aviez été transparent, Monsieur CHARLOTTE, la dernière fois. Là où il y avait une marge de manœuvre, c'était l'affectation du résultat, et vous l'aviez déjà dépensée en budget primitif.

Donc, de nous dire « vous allez voir ce que vous allez voir, on va dépenser beaucoup, enfin, dépenser et du coup investir beaucoup plus dans le budget supplémentaire », c'est faux. Et preuve en est, les chiffres globaux.

Mais quand on rentre dans le détail de ce document, on voit la même chose. Et on se demande à ce moment-là, et ça, c'est un tout petit peu plus inquiétant quand on vous entend, vraiment dans votre rapport, ça se lit, et d'ailleurs, vous l'avez dit à l'oral : « on a voulu marquer notre politique fortement dans les différents domaines ». Excusez-moi ! mais on n'est pas un village de 500 habitants ! On a un budget qui tourne autour de 130 M€ tout confondu, une ville de 50 000 habitants. Quand on présente des grandes orientations et des dépenses, des recettes fortes, que ce soit en fonctionnement ou en investissement, ça ne peut pas être 1 000 € par ci, 1 000 € par là. On parle en millions, voire en dizaines de millions d'euros.

Et vous, quand on regarde le détail, on nous dit — alors j'y reviendrai d'ailleurs — 8 000 € pour les fournitures scolaires. Oui, 8 000 € sur la totalité des 20 et quelques millions de dépenses. On nous dit 28 k€ pour des boîtiers de gestion. On nous dit 2 000 € pour le CMS. On nous dit 6 000 € pour les événements. Bon, oui, on ne vous reproche pas de mal dépenser. On vous dit : est-ce que ça, ce sont des marqueurs d'une politique en fonctionnement ? En tout cas, ce n'est pas notre vision des choses. On pourrait dire, bon, le fonctionnement, on est toujours contraints, etc. C'est vraiment sur l'investissement, ce qui est vrai d'ailleurs, que l'on voit les marqueurs d'une politique. Même combat. On parle de grands investissements dans une ville, de choses marquantes.

Qu'est-ce que vous citez dans votre rapport ? Et je pense que vous le citez parce que c'est ça que vous faites. 6 000 € pour du matériel de motricité dans deux écoles. D'accord, mais ce n'est pas le marqueur d'une politique, ça. 1 500 € pour un gilet pare-balles. Oui. 20 k€ pour des vélos, 1 800 € pour une banquettes du conservatoire. Ce n'est pas une blague, c'est dans votre rapport d'investissement 2 000 € pour l'acquisition d'une table d'examen au CMS. Oui.

Mais est-ce que vous pensez vraiment, et je le dis sans sarcasme, que c'est à la hauteur de grands investissements dont vous vous targuez dans votre rapport ? Non. Je ne dis pas que ce sont de mauvaises dépenses. Je dis que ce ne sont pas les marqueurs d'une grande politique. En tout cas, si ce sont les marqueurs de votre politique, ça nous paraît un tout petit peu manquer d'ambition, et je ne vous ferai pas l'insulte de vous le dire parce que je pense que ce n'est pas le cas.

Je pense tout simplement que ce BS, c'est un budget technique et vous l'avez dit. Vous voulez en faire un acte politique. En réalité, c'est un acte d'ajustement technique. Il n'y a pas de honte à ça, puisque c'est un peu le rôle d'un budget supplémentaire. Mais je trouve que de dire l'inverse, alors que finalement, on reste sur un budget technique, c'est un tout petit peu prendre les élus d'opposition que nous sommes, et peut-être aussi les Rosnéens, pour ce qu'ils ne sont pas.

Dans la globalité, quand même, on doit vous reconnaître quelque chose, c'est le sens dans lequel vous voulez aller.

Rappelez-vous, je me souviens de votre interpellation, Monsieur CHARLOTTE, sur l'histoire des emprunts, en disant qu'on vous écouterait sur votre cohérence sur la suite du mandat. Dont acte. La cohérence, on l'a. La seule chose que vous réparez ici, parce que vous parlez de réparation. Réparation, soit dit en passant, on parle d'une provision, d'une dépense, donc la réparation n'est pas énorme en réalité, puisque finalement, on est sur des dépenses d'ordre et pas des dépenses réelles. Je parle du village vertical.

Mais globalement, sur la baisse de l'autofinancement, qu'est-ce qu'on vous a dit lors du budget primitif ? Quelles réserves on a émises ? On vous a dit que votre façon d'autofinancer en quasi-totalité n'est pas très raisonnable et vous devriez augmenter votre autofinancement. Pardon, le diminuer, excusez-moi. C'est ce que vous faites là. Tant mieux. Tant mieux, ça va dans le sens de ce qu'on a proposé au budget primitif. Vous nous avez dit, on a eu un débat sur l'emprunt en disant que finalement, on a tellement autofinancé qu'on a moins besoin d'emprunt. Là, vous nous dites quelque chose, mais on ne va pas vous blâmer, parce qu'on vous a dit que ça nous paraissait extrêmement faible votre autorisation d'emprunt lors du budget primitif. Vous augmentez l'autorisation d'emprunt. Tant mieux, tant mieux, ça va dans le bon sens.

Donc on sait aussi reconnaître que ce budget, qui est finalement un budget technique d'ajustement, au-delà du sujet du village vertical, je trouve que vous faites tout un état autour de ce budget. Ce budget, s'il n'y avait pas eu le village vertical, il aurait été nécessaire ce budget supplémentaire, si l'on entendait Madame la Maire, puisque lors du budget primitif, il n'y avait pas le sujet du village vertical. Ou alors, on l'a découvert récemment, ce qui n'est pas le cas. Ou alors, en réalité, ce BS, ce budget supplémentaire, il n'était pas lié du tout au projet du village vertical.

Donc, vous voyez, je pense qu'il faut savoir être objectif. Je pense que vous en faites des caisses pour quelque chose qui est finalement un budget technique. En tout cas, j'ai cité un certain nombre d'éléments qui montrent que vous n'êtes pas dans un budget avec de fortes orientations politiques qui diffèrent de ce qui était avant. Quand on achète une table au CMS, ce n'est pas une grande politique en matière de santé publique. Quand on met 8 000 € de fournitures scolaires en plus, ce n'est pas une grande politique en matière de périscolaire. Quand on met 250 k€ en plus pour louer des balayeuses, ce n'est pas une grande politique d'espace public.

Bon, voilà, vous reconnaîtrez que ce que vous mettez en avant comme dépenses, que ce soit en fonctionnement ou en investissement, ce ne sont pas des grands marqueurs de dépenses publiques. En tout cas, je ne l'espère pas, puisque j'espère que le budget 2027 marquera des plus grands marqueurs qui nous permettront de vous dire ce que l'on en pense.

En tout état de cause, vous l'avez compris, je pense que c'est en filigrane dans mon intervention, nous, on ne s'opposera pas à ce budget supplémentaire parce que c'est un budget technique. On s'est opposé au budget primitif, donc de toute façon, on n'a pas validé vos orientations budgétaires initiales. On prend acte de l'ajustement que vous faites avec un certain nombre de recettes. Je vous l'ai dit, 600 k€ de recettes en plus. Madame la Maire nous disait qu'on ferait un budget supplémentaire avec le résultat, c'est-à-dire 7 millions d'euros, ça a été divisé par dix. On n'est pas sur le même niveau de budget supplémentaire ici.

Donc vous l'aurez compris, parce qu'on est des gens cohérents, parce qu'on veut aussi montrer qu'un certain nombre de choses qu'on a proposées, les 8 000 € de fournitures scolaires on en a parlé au budget primitif, donc on ne va pas vous reprocher de les augmenter aujourd'hui. On s'abstiendra sur cette délibération sur le BS, en attendant avec impatience votre budget primitif 2027.

Yohann CHARLOTTE

Merci, Monsieur ITZKOVITCH, pour votre intervention. Juste un point qui n'est pas vraiment technique, parce que c'est un point qui, en réalité, fonde aussi ce budget supplémentaire. L'indemnité Phalsbourg, ce sont des dépenses réelles.

La reprise de provisions, ce sont des dépenses d'ordre. Donc, en réalité, comme ce sont des dépenses réelles pour 1,40 M€, on dégrade l'épargne brute. Effectivement, on a des recettes d'ordre, mais ce n'est que des recettes qui sont en ordre.

Sinon, sur le fond de votre interpellation, effectivement, vous expliquez, et je vous cite : « qu'on fondait de l'espérance dans ce budget supplémentaire ». Ce n'est pas un mot qui fait partie de mon vocabulaire. Je suis adjoint en charge du budget. L'un des mots que j'utilise beaucoup dans mes interventions, c'est le mot de « sérieux ». Aujourd'hui, c'est ce qu'on a fait dans ce budget supplémentaire. Sérieux, pourquoi ? En réalité, c'est justement parce que les dépenses sont maîtrisées.

Effectivement, sur le chapitre des charges générales, par exemple, il n'augmente pas parce qu'on a fait un vrai travail pour reventiler des crédits entre des comptes, notamment avec des projets qui ne se feraient pas ou des estimations qui avaient été faites au moment du BP et qui auraient été surestimées par rapport aux exécutions passées. On a fait effectivement ce travail là, un travail sérieux. Et ce travail sérieux, son objectif, c'était de garantir la soutenabilité financière de notre ville. Moi, j'entends ce que vous dites. En réalité, ce que vous dites, c'est que vous ne dépensez pas assez et d'ailleurs, c'est ce que vous dites à la fin. Vous dites : « vous diminuez votre autofinancement. C'est très bien. »

Maintenant, j'ai une question pour vous, Monsieur ITZKOVITCH. On vote un budget primitif à 6,5 % de taux d'épargne brute. On vote un budget primitif avec une épargne nette négative, Monsieur ITZKOVITCH. Vous m'autorisez à voter un budget à quel niveau d'épargne nette ?

Ivan ITZKOVITCH

C'est original que l'on pose la question aux membres du groupe d'opposition. Vous savez, Monsieur CHARLOTTE, moi, je ne suis pas dans un débat sur les ratios. Ça n'intéresse pas les Rosnéens. Est-ce que vous m'avez entendu parler, une seule fois, dans mon intervention de l'épargne brute ou de l'épargne nette ? Non. Est-ce que vous m'avez entendu dire que votre budget n'était pas sérieux ? Non. Est-ce que vous nous avez entendu dire, est-ce qu'on nous a entendu dire ici, qu'on ne dépensait pas assez ? Pas du tout.

Donc, il ne m'appartient pas, je ne suis pas la Cour des comptes, pas encore, je ne suis pas le préfet, je ne suis pas votre contrôleur de dépenses, votre contrôleur de gestion, donc il ne m'appartient pas de vous dire le niveau que vous devez vous fixer d'épargne brute ou d'épargne nette. Vous êtes une majorité, vous l'avez dit sérieuse et responsable, c'est à vous de le fixer vous-même. Mais si je vous avais attaqué sur le sujet, je comprends. Vous ne m'avez pas entendu d'ailleurs. Puisque vous me permettez de me poser une question, je vous le dis, je trouve que le retraitement que vous faites de vos ratios d'épargne brute et donc d'épargne nette indirectement, mais surtout d'épargne brute sur le contentieux Phalsbourg, est intéressant.

Vous voyez, si vous voulez que je fasse des compliments, je peux les faire, mais ce n'est pas non plus l'objet d'un débat de se faire des compliments. C'est de dire ce qu'on pense et de dire pourquoi ça va dans le bon sens et qu'on est un peu déçu que vous en fassiez des caisses alors que c'est un budget technique. On n'a jamais dit que ce n'était pas sérieux.

Donc vous comprendrez que votre question, elle regarde votre majorité. Si on avait été aux affaires, on aurait peut-être fait autrement. Mais je pense quand même, Monsieur CHARLOTTE, même si tous les deux, ça peut nous passionner les ratios, que ça ne passionne pas les Rosnéens, que ça ne passionne pas grand monde ici, et qu'à aucun moment, on a contesté le fait que vous soyez en dehors ou dans des ratios classiques et habituels. Donc je ne comprends pas trop votre question. Maintenant, si vous voulez qu'on fasse un quiz, je ne suis pas sûr que ça intéresse grand monde, sur les finances publiques en conseil municipal. Bon, on peut avoir un débat politique, c'est ce qu'on a, nous.

Yohann CHARLOTTE

Déjà, quand vous nous dites que vous êtes heureux qu'on ait diminué l'autofinancement, en réalité, ce que vous dites, c'est qu'effectivement, vous auriez voulu des dépenses supérieures en dépenses de fonctionnement. C'est ça que vous dites.

Ivan ITZKOVITCH

Monsieur CHARLOTTE, je ne vous ai pas...

Yohann CHARLOTTE

Si on diminue l'autofinancement, c'est parce qu'on augmente les dépenses de fonctionnement.

Ivan ITZKOVITCH

Pourquoi vous me faites dire ce que je n'ai pas dit ?

Yohann CHARLOTTE

Mais si, c'est ce que vous dites.

Ivan ITZKOVITCH

Non, je ne vous ai pas dit ça.

Yohann CHARLOTTE

Écoutez, ce n'est pas le sujet.

Ivan ITZKOVITCH

Je ne vous ai pas dit ça. Mais en plus, ce qui est assez particulier, c'est que vous prenez les compliments pour des critiques. Quand je vous dis, que ça va dans le bon sens, parce qu'on l'a proposé au BP, on vous a dit qu'il nous semble que l'autofinancement, évidemment, que vous avez fait en section d'investissement, nous semble un peu trop disproportionné. On vous a fait la remarque. Vous nous avez dit : « On n'exclut pas dans l'avenir d'emprunter plus, etc. » On vous a dit : « On vous encourage. » Vous nous avez dit à ce moment-là : « On prend acte de votre position. » Ma position, c'est de la cohérence. Si vous avez vu du sarcasme dans mes propos, j'en suis désolé. C'est totalement sincère. Quand je vous dis que ça va dans le bon sens et que si on s'abstient, c'est pour cette raison-là. C'est-à-dire que cette baisse de l'autofinancement que vous pratiquez et cette augmentation de l'emprunt, pour nous, elle va dans un sens un peu plus normal par rapport à ce qui est au BP. N'y voyez aucune malice dans ces propos.

Yohann CHARLOTTE

Je ne vous accuse pas de malice, d'aucune manière. Notre sujet, c'est comment on fonctionne pour faire ce budget. Effectivement, les ratios, il ne faut pas être obnubilé par les ratios. Néanmoins, quand vous nous parlez, notamment au niveau du budget primitif, de notre endettement, le sujet c'est que pour quantifier la soutenabilité de notre trajectoire, en réalité, on fait un travail. On regarde nos recettes, on voit nos marges de manœuvre financières et on le compare à un niveau d'endettement.

Nos marges de manœuvre financières, c'est quoi, Monsieur ITZKOVITCH ? C'est notre épargne brute. Donc, lorsque l'on diminue notre épargne brute, comme on le fait là, en réalité, on augmente notre capacité, notre durée de désendettement. Et ça, effectivement, cela nous met en risque. C'est la raison pour laquelle nous faisons ce travail sérieux. C'est pour cela que ce budget supplémentaire se veut sérieux en limitant la hausse des dépenses par la réallocation entre chapitres et en augmentant les recettes.

Juste sur le sujet de l'investissement, vous nous dites : « vous n'investissez pas assez ». En BS plus BP, on est à 25 M€ de dépenses d'équipement. Ces 25 M€ de dépenses d'équipement, c'est peu ou prou ce que vous proposiez en moyenne durant votre campagne, Monsieur ITZKOVITCH.

Ivan ITZKOVITCH

Monsieur CHARLOTTE, j'espère qu'on ne fera pas tout le mandat comme cela, à nous faire dire ce qu'on n'a pas dit. C'est enregistré, c'est retranscrit. Réécoutez, je ne vous ai pas dit que vous n'investissiez pas assez. Je n'ai jamais dit cela. Je vous ai dit que, hors le 1 million de l'OPH, avec l'opération que tout le monde connaît — je peux me tromper, je ne pense pas — on est à 241 k€ en plus de ces dépenses d'investissement.

Je considère que ce budget supplémentaire, en investissement comme en fonctionnement d'ailleurs, est un budget technique qui ne justifie pas de se dire qu'on fait des grands choix politiques. Quand on augmente de 241 k€ sur plusieurs millions, c'est-à-dire 0,9 % des investissements sur un BS, on reste sur un budget technique. C'est ce que je disais. Je n'ai jamais dit que vous ne dépensiez pas assez. Ce serait un débat de BP, éventuellement, de budget primitif. En BS, ce n'est pas un débat qu'on a. Je vous dis que toutes proportions gardées, les exemples que vous nous montrez, que j'ai cités un peu au hasard dans votre rapport, qui sont quasiment toutes les dépenses de votre rapport, on n'est pas à la hauteur de grands investissements. Quand je parle, et je n'ai rien contre la table de consultation du CMS, on n'est pas dans un investissement majeur pour la collectivité, même si c'est important d'avoir une table au CMS. C'est ce que je voulais dire. Je ne vous ai pas dit que vous n'investissiez pas assez. Je veux bien qu'on ait un débat. Je trouve qu'il est très intéressant, constructif, mais ce n'est pas très agréable de nous faire dire ce qu'on n'a pas dit.

Madame la Maire

Merci de reconnaître que notre budget est sérieux. Effectivement, l'éléphant accouche d'une souris. Dans ce BS, je crois que cela a bien été expliqué. L'éléphant dans la pièce, c'est quand même bien le contentieux avec Phalsbourg d'1,40 M€, dont nous héritons des précédentes majorités municipales. Je veux bien qu'on me fasse tout un laïus là-dessus, mais c'est quand même la réalité. S'il n'y avait pas eu ce 1,40 M€, effectivement, on aurait pu aller plus loin. Néanmoins, malgré ce contentieux, on a quand même pris des décisions qui ne sont pas que de l'ordre symbolique. Ce sont des décisions qui étaient demandées par les Rosnéens et les Rosnéennes.

La part élève dans nos écoles. Savez-vous depuis combien de temps elle n'avait pas été augmentée ? 2017. L'augmentation pour le transport et les cartes scolaires dans nos écoles. Si vous considérez que c'est une petite souris, nous, on considère que c'est aujourd'hui une demande qui est portée par l'ensemble de la communauté éducative dans l'ensemble de nos écoles. Ce qu'on fait pour nos agents communaux sur la complémentaire santé, alors, cela peut vous paraître petit, mais je l'ai bien rappelé, dans le cadre aujourd'hui des contraintes et du contentieux Phalsbourg, on a voulu quand même faire cet effort. Et on a pu faire cet effort parce qu'on a repris ligne par ligne aussi les prévisions qui avaient été faites sur les dépenses et les recettes pour nous permettre de retrouver un peu de marge de manœuvre et commencer à mettre en œuvre le programme sur lequel les Rosnéennes et les Rosnéens nous ont élus. Cela nous permettra effectivement, lors du budget prévisionnel de l'année 2027, d'aller bien plus loin pour appliquer les engagements que nous avons pris auprès des Rosnéennes et des Rosnéens.

Je vous propose maintenant de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 8 abstentions. Des votes pour ?

Ce budget supplémentaire valant décision modificative est donc adopté. Je vous en remercie.

32 voix pour et 8 abstentions (« Le Rosny que nous voulons »)

SUFFRAGES EXPRIMES**40****32**

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT

ABSTENTIONS**8**

M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, Mme VAVASSORI

Madame la Maire

Je vais donc suspendre la séance officiellement pour permettre au public ici présent de poser des questions aux élus. On aura 45 minutes. Vous allez avoir deux personnes qui vont faire circuler les micros. On prendra une série de deux ou trois questions. On répondra et on alternera comme cela pendant 45 minutes.

Je note la suspension du conseil municipal à 20 h 36.

Suspension de séance

QUESTIONS DU PUBLIC

Madame la Maire

C'est toujours la première question qui est la plus difficile.

Une intervenante

C'est pour la Boissière. Au sujet des poubelles du côté du boulevard de la Boissière qui débordent, qui sont apparemment mal dimensionnées. Il y a plein d'autres problèmes qui se rattachent parce qu'il y a aussi des gens qui ramènent des poubelles d'ailleurs. Bref, je pense que c'est connu et ce n'est pas qu'à la Boissière, mais c'est un rappel.

Un intervenant

Oui, moi, c'est un truc léger. Je voudrais savoir pourquoi on n'arrive pas à mettre la pendule de l'église à l'heure. Est-ce que la mairie peut intervenir là-dessus ? À chaque fois que je la regarde, je me dis : « Ce n'est pas possible. » Est-ce qu'on peut faire quelque chose là-dessus ?

Une intervenante

Bonsoir. J'ai une question concernant le projet vis-à-vis du golf. Quel est le planning concernant la consultation de la population rosnéenne ou le rétroplanning ? Comment les gens vont-ils être informés ? Est-ce que le projet va être défini avant la consultation ou après ? Comment la population rosnéenne sera-t-elle aussi concernée sur ce qui va exister si la décision est validée durant cette consultation ? Comment le projet va-t-il être modelé ? Les associations seront-elles amenées à présenter des projets pour des activités à l'intérieur du golf ? Quelles seront les formes que cela va prendre ? Comment cela va-t-il être construit ?

Une intervenante

Oui, bonjour. Je voudrais poser une question en matière de sécurité vidéo, surtout sur la Boissière. Il y a apparemment des tentatives de vol ou de casse. Je voulais savoir ce qui est prévu en matière d'installation de vidéos, parce que je sais que par rapport aux Coteaux Beauclair, à la Boissière, ils sont moins bien fournis. C'est une première question.

Je voudrais aussi savoir s'il y aura des conseils de quartier ou pas. On a des adjoints de quartier, certes, mais quand cela va-t-il démarrer ?

La troisième question. Comment contacter Madame la Maire ? Puisqu'il y a des personnes qui m'ont dit qu'on ne peut pas la contacter, ou alors il y en a qui ont ses coordonnées, mais ils ne peuvent pas les donner. C'est une élection publique, ce n'est pas une élection privée. Écrire au cabinet du maire, OK, mais apparemment, il y a des mails qui ne sont toujours pas répondus. Et pour avoir l'adresse du cabinet du maire, il n'y a rien sur Internet. Je vous remercie.

Un intervenant

J'aurais voulu savoir s'il est possible de réintégrer un terrain de pétanque digne de ce nom au centre-ville, comme il y en avait un avant à côté de l'école ? C'était sympa. On a tout mis pour bien faire de la chaleur, c'est bien beau, mais moi, je préférais avant. Si on peut faire quelque chose dans ce sens, c'est l'été, profitons-en.

Madame la Maire

Je vous propose qu'on fasse une première série de réponses. Monsieur Bernard JARRIGE, peut-être sur le sujet de la gestion des déchets.

Bernard JARRIGE

Merci Madame la Maire. Bonsoir, chers membres du Conseil, bonsoir cher public.

Effectivement, sur le sujet de la propreté, il y a plusieurs acteurs. Il y a d'abord les gens de la régie qui font tout ce qui est collecte et entretien en matière de propreté de l'espace public. Il y a la collecte des points d'apport volontaire, ce sont les caissons enterrés, qui sont collectés par GPGE Grand Paris Grand Est. Ces dernières semaines, on a vécu de grosses difficultés avec des prestations qui n'ont pas été honorées par le gestionnaire, à savoir la SEPUR, qui a eu de gros problèmes mécaniques sur les véhicules qui ont pour charge de vider ces conteneurs. Et au-delà de ça, des problèmes aussi récurrents sur les conteneurs qui ne sont pas efficaces, soit des pannes, des dispositifs qui ne sont pas accessibles, qui ne sont pas opérants, et qui vont générer un apport de la part des riverains à proximité immédiate et qui doivent être collectés.

Je tiens à saluer surtout le travail de la régie, qui s'est substituée pendant une période très difficile qu'on a tous connue, dans des conditions complexes, pour collecter et suppléer au manquement de GPGE. Donc la bonne nouvelle, c'est qu'on va tisser des liens, on va peut-être construire des liens parce qu'il ne vous a pas échappé que Monsieur Jean-Paul FAUCONNET était le vice-président de GPGE et en charge plus particulièrement des déchets. Pas plus tard qu'aujourd'hui, on a fait une réunion avec les services de la propreté où on va travailler en étroite collaboration dès la semaine prochaine. Madame la Maire a fait le nécessaire pour les contacter et pour qu'on puisse travailler de manière constructive pour arriver à obtenir satisfaction sur les prestations qu'ils nous doivent.

On a quand même procédé à quelques réparations de dispositifs qui étaient défectueux. Je pense plus particulièrement à la Mare Huguet, ce n'est pas le quartier que vous évoquez, mais ces problématiques-là sont récurrentes. Est-ce du matériel qui commence à être un peu en fin de vie, qui nécessiterait peut-être d'être remplacé ? Est-ce qu'il faut revoir ce dispositif ?

Ceci étant, on a aussi de la part des riverains, malheureusement, des comportements qui ne sont pas tellement adaptés. On essaye de travailler et surtout on va travailler en étroite collaboration également avec la police municipale, à savoir plus particulièrement la brigade de l'environnement, pour arriver à mettre en place une pédagogie pour rappeler quand même aux personnes qui ont des comportements inadaptés qu'ils ne feraient peut-être pas ça dans leur

salon et que, le bien public, c'est notre bien commun. Ceci, de manière à ensuite peut-être passer à une autre stratégie, à verbaliser les personnes qui ne respecteraient pas de déposer les déchets aux endroits adaptés.

Est-ce que j'ai apporté une réponse satisfaisante ou vous souhaitez avoir des compléments d'information ?

Madame la Maire

Peut-être juste en complément de Monsieur le Premier Adjoint. Il y a un travail aussi qu'il faut que l'on fasse auprès des commerces parce que c'est aussi quelque chose qu'on a pu voir, c'est que certains commerces ne respectent pas forcément aussi la gestion et les règles de gestion des déchets. Donc parfois, dans certains quartiers, on se retrouve avec des lieux de collecte qui sont aussi embolisés par la marchandise des commerces. Il faut qu'on aille faire, et on va s'y engager, de nouveau, aller voir les commerçants pour réexpliquer avec eux l'ensemble des règles pour aussi éviter ça. Donc, il y a plusieurs réponses effectivement à apporter à cette problématique qui crée des nuisances au quotidien, notamment dans les deux grandes nouvelles ZAC, mais pas que.

Une intervenante

On a évoqué, pour cette question que j'ai rapportée, un lieu où les poubelles sont un peu enfermées. Ce n'est peut-être pas le mot qu'il faut, mais parce que là, de toute façon, il n'y a pas de lieu et c'est sur le trottoir. Il y a assez de poubelles ou pas assez, mais il y a aussi le lieu où ça se trouve.

Bernard JARRIGE

C'est-à-dire qu'en fait, ce que vous dénoncez, c'est que peut-être les points de collecte ne sont pas adaptés par rapport à la production de déchets, c'est ça ?

Une intervenante

C'est sur un trottoir à proximité qui est très étroit.

Bernard JARRIGE

Les points d'implantation de ces points d'apport volontaire ont été étudiés de manière que ce soit dans un périmètre adapté. Il y a toute une stratégie qui est faite en fonction des immeubles, de manière à être sur un périmètre qui soit apte pour les riverains de pouvoir les déposer. Mais le sujet, je prends l'exemple, pas plus tard que cet après-midi, j'ai vu à la Mare Huguet où on a des conteneurs qui sont spécifiques pour tout ce qui va être déchets carton, les gens ne prennent pas la peine de déconstruire leur carton pour pouvoir les mettre dans le conteneur. Et j'ai vérifié, le conteneur fonctionnait. Donc, il y a aussi une pédagogie de la part des riverains pour adapter leur façon de mettre les déchets dans le conteneur adapté. Et là, pour le coup, il fonctionnait. Donc, ce n'était pas un problème de conteneur.

Madame la Maire

Peut-être pour répondre aux autres questions, sur les conseils de quartiers, Madame ZERROUR ?

Salima ZERROUR

Oui. Alors concernant les conseils de quartier, effectivement, il y a de la demande et il y a de l'attente. Ils seront mis en place avant la fin de l'année. Pour cela, vu qu'on s'était engagé à ce que ce soit démocratique et participatif, dès cet été, à travers les activités qu'il y a dans toute la ville, on va commencer à expliquer les conseils de quartier et prendre éventuellement des candidatures. À la rentrée de septembre, nous allons faire des réunions publiques.

Notre ville est découpée en cinq quartiers. Nous ferons des réunions publiques dans les cinq quartiers pour expliquer, encore une fois, la démarche, collecter encore des candidatures si des gens étaient partis en vacances ou n'ont pas eu la communication, même si nous allons lancer

une grande campagne de communication là-dessus. Avant la fin de l'année, nous allons mettre en place les conseils de quartier dans chaque quartier.

Madame la Maire

Peut-être sur la vidéoprotection, Monsieur ISMAEL.

Moumin ISMAEL ADEN

Oui, bonsoir. Pour votre question, merci. Pour évoquer le parc de vidéoprotection, des caméras il y en a à la Boissière, il y en a aux Coteaux Beauclair. Là où vous avez raison, c'est que oui, il faut bien un travail d'audit à faire, il est en cours, nous l'avons demandé à nos services de police municipale. Ce qu'on peut vous dire là, c'est que oui, l'état général des caméras démontre qu'elles sont assez anciennes et qu'il faudrait en effet travailler sur l'état des images. Les caméras sont bien là, mais il faudrait qu'il y ait moins de saturation sur les images que peuvent voir nos opérateurs. Dès cette fin d'année, nous allons effectivement remplacer des caméras et les logiciels qui sont assez obsolètes.

Madame la Maire

À quelle question n'a-t-on pas répondu ? Le golf.

Sur la question de la transformation du golf en un grand parc urbain, on avait voté des crédits d'études. Les études commenceront à la rentrée, à partir de la période de l'automne, pour évaluer aussi les différents scénarios et hypothèses possibles. Nos services ont déjà commencé à travailler sur ce que pourrait donner la transformation d'un golf en parc. La fin du contrat prend fin en décembre 2029, ce qui va aussi nous permettre, en parallèle et en nous appuyant notamment sur les futurs conseils de quartier, de lancer une grande consultation auprès des Rosnéens et des Rosnéennes pour recueillir les envies des habitants sur ce que vous voudriez retrouver dans ce futur parc comme usage. Donc une grande consultation. Après, il y aura bien évidemment des choix qui seront aussi liés à notre capacité financière et puis des choix qui doivent aussi répondre aux différents usages et aux besoins de la population.

En parallèle, je rencontrerai l'exploitant aussi pour échanger avec lui. La Fédération française de golf m'a sollicitée, je vais aussi les rencontrer parce que quand on engage un grand changement comme ça, c'est aussi important de rencontrer l'ensemble des acteurs pour leur expliquer. Mais c'est en tout cas un engagement qu'on avait pris et qu'on va bien évidemment maintenir, mais dans un dialogue avec l'ensemble des acteurs.

Sur la façon dont vous pouvez me contacter. Je vous rassure que toutes les semaines, je tiens des permanences auprès des Rosnéens. C'est vrai que sur l'adresse mail du cabinet, il y a beaucoup de mails qui sont reçus, à peu près entre 100 et 120 par jour, donc il y a une liste d'attente. On prendra vos coordonnées pour vous proposer un rendez-vous à la fin de la soirée.

Et vous avez raison, l'adresse mail sur le site Internet n'est pas à jour, donc on va la mettre à jour, mais n'hésitez pas à solliciter de rendez-vous. Moi, je reçois toutes les semaines et les adjoints et les élus reçoivent aussi ou sont réorientés en fonction de la thématique de la demande de rendez-vous.

Je crois qu'on a répondu à la première série de questions.

L'horloge de l'église, très honnêtement, je n'ai pas de réponse ce soir à vous apporter, mais on se renseignera et on fera en sorte que cette horloge fonctionne de nouveau.

Quant au terrain de pétanque, je pense que c'est un bel objet pour les futurs budgets participatifs qui seront lancés dans le cadre des conseils de quartier. Je pense que cela peut faire aussi partie d'une idée qui serait portée par les habitants d'un quartier, d'aménager un terrain de pétanque. Mais je pense que ce sont des initiatives citoyennes à porter auprès des habitants. Vous aurez l'occasion de vous saisir et d'avoir un vrai moyen de décider ce que vous voulez voir naître dans votre quartier avec des budgets qui seront plus importants que ce que vous avez pu connaître précédemment.

Intervention sans micro : inaudible

Salima ZERROUR

Sur ce sujet de fontaines, justement, on partage tout à fait votre réflexion. C'est inadmissible dans une ville de 50 000 habitants de n'avoir aucune fontaine, quel que soit le quartier. Donc là, on est en pourparlers avec le SEDIF qui nous a concédé, pour l'instant, l'autorisation de deux fontaines. On a deux fontaines pour cinq quartiers. Mais on continue les discussions avec eux pour pouvoir, nous, investir si c'est possible, parce que vous savez qu'on fait partie du SEDIF qui est le syndicat de l'eau, il y a 121 communes, et derrière, justement, notre volonté, c'est de pouvoir équiper nos cinq quartiers en fontaines. Donc on est sur le sujet. Pour l'instant, on en a obtenu deux. On va pouvoir déterminer le lieu, mais par la suite, on voudrait mettre des fontaines dans chacun de nos quartiers.

Madame la Maire

D'autres questions ? Oui, j'ai répondu sur le terrain de pétanque. J'ai dit : « Proposez-le dans le cadre du futur budget participatif. » Peut-être des Rosnéens, des Rosnéennes qui n'ont pas encore posé des questions ?

Une intervenante

Oui, effectivement, il y a eu le problème de la canicule. Et moi, ce qui m'interpelle, c'est que par rapport aux constructions d'immeubles, certains n'ont pas de balcon, ils n'ont rien pour s'aérer. Ils descendent, ils ouvrent les bouches d'incendie. Certes, la piscine, il y a une délégation, il y a un prestataire, mais la mairie, quand même, verse des subventions. Mais pourquoi ne pas prendre une partie des subventions et pouvoir aider les familles, surtout les plus démunies, pour leur permettre d'aller à la piscine pour un moindre coût ?

Je ne connais pas trop les piscines dans les environs, à part celle de Rosny, mais voir s'il y a des grandes piscines, de pouvoir proposer aussi d'aller dans d'autres piscines s'il y a un manque de place, puisqu'effectivement, mine de rien, elle n'est pas si grande que ça. Il y a aussi des personnes qui auraient bien voulu qu'il y ait une deuxième piscine ou un bassin ou une espèce de pataugeoire. Voilà, c'est ça, ma question.

Madame la Maire

Monsieur Philippe VACHIERI, vous voulez répondre ?

Philippe VACHIERI

Mesdames, Messieurs, bonsoir. Votre question est tout à fait pertinente, notamment avec la période que l'on vient de traverser et que, malheureusement, on va à nouveau traverser. Trouver des endroits de fraîcheur et notamment pouvoir aller profiter de la piscine pour se rafraîchir, c'est une chose indispensable. Vous l'avez dit, cette piscine est en gestion de délégation de service public. C'est une délégation longue de 24 ans. La piscine va créer des animations pour le 10^e anniversaire et on a encore 14 ans de délégation avec eux. Depuis dix ans que cette délégation a été accordée, il n'y a jamais eu ce que l'on peut appeler une tarification sociale à l'entrée de la piscine. Les tarifs sont assez élevés.

Dès notre arrivée aux affaires, c'est un sujet dont on s'est emparé. On rencontre très prochainement le délégataire et on aura certainement l'occasion, dans les mois futurs et notamment dans le cadre du prochain budget, de modifier un peu ces choses afin de permettre à des personnes qui ont des revenus modestes et qui sont dans les difficultés, comme tout Rosnéen, de bénéficier de l'accès à la piscine, surtout dans des périodes telles que celles que l'on a connues.

Votre question est tout à fait pertinente et on va travailler pour que, dans un avenir proche, il y ait ce que l'on appelle une tarification sociale, c'est-à-dire des tarifs abordables pour les personnes à revenu modeste ou sans emploi, ou les familles nombreuses.

Une intervenante

C'est une question qui concerne un peu, enfin, je tombe un peu des nues concernant le dossier Phalsbourg et l'indemnité à payer. Je ne comprends pas, mais cela concerne plutôt l'ancienne majorité. Je ne comprends pas pourquoi le problème n'a pas été résolu avant. Et pourquoi héritez-vous de ce dossier épineux ? Mais effectivement, cela ne concerne pas la majorité actuelle. Mais est-ce qu'on pourrait quand même avoir une explication des raisons pour lesquelles ce dossier a été repoussé et pas réglé jusqu'à aujourd'hui ?

Madame la Maire

Je ne peux pas répondre à la place des majorités qui se sont succédé. Effectivement, sur les six dernières années, il y a eu l'opportunité de clore ce contentieux avant ce soir. Cela n'a pas été fait. Je ne peux pas en dire davantage. Les personnes qui ont été devant ces responsabilités ne sont pas là ce soir. Malheureusement, je ne peux pas en dire beaucoup plus, si ce n'est d'avoir essayé, si je peux m'exprimer ainsi, de limiter la casse pour les Rosnéens et Rosnéennes et de nous permettre de passer à autre chose sans une épée de Damoclès qui continuerait à nous peser sur les six prochaines années du mandat. Mais c'est sûr que c'est une faute qui coûte cher.

Écoutez, on a encore 20 minutes, mais s'il n'y a pas d'autres questions, je ne vais pas forcément faire durer pour faire durer. Un dernier appel aux questions. S'il n'y en a pas, je vous proposerai de reprendre cours au conseil municipal. Est-ce qu'il y a encore des questions ? Je conclus que non.

Voilà, sauf avis contraire dans la salle.

Je vous en remercie et puis on repropose, bien évidemment, cet exercice lors du débat d'orientations budgétaires début 2027.

Reprise de la séance du Conseil municipal

Madame la Maire

Je vous propose donc de rouvrir la séance du conseil municipal. Il est 21 h 01.

Je cède la parole à Monsieur Philippe VACHIERI.

7. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE À L'ASSOCIATION « RACING CLUB DE ROSNY » D'UN MONTANT DE 10 000 €

Philippe VACHIERI

Merci, Madame la Maire. Donc, l'association Racing Club de Rosny est une nouvelle association qui a pour objet unique la pratique du football.

Je pense qu'à Rosny-sous-Bois, chacun connaît ou a entendu au moins parler du Stade Olympique de Rosny, qui est la plus grosse association sportive de la commune, qui regroupe jusqu'à aujourd'hui plus de 3 600 adhérents et qui, au sein de cette structure, avait une section football. Je dis « avait » parce que cette section football, le Stade Olympique Rosnéen a choisi d'arrêter cette activité. Alors, les choses se sont faites, bien évidemment, en parfaite entente avec les dirigeants qui ont créé le Racing Club de Rosny-sous-Bois. C'est-à-dire qu'il était hors de question pour une ville comme la nôtre de ne plus pouvoir faire pratiquer le football aux jeunes et aux moins jeunes. C'est un sport populaire et on le voit en ce moment avec la Coupe du Monde. Ça suscite un réel engouement.

Donc, le Stade Olympique de Rosny a choisi d'arrêter son activité football. La section s'arrête au 31 août et au 1^{er} septembre, le Racing Club de Rosny prend le relais, nouvelle association. Pour accompagner son démarrage, on propose d'attribuer à ce nouveau club une subvention de 10 k€.

Cette subvention sera amenée à être réexaminée lorsque le club aura démarré, lorsqu'on aura un visu sur la réalité des besoins financiers de ce club. Sachant que la section football du SOR avait un peu plus de 600 adhérents et que les indicateurs que l'on a sur le nouveau club montrent que pratiquement la totalité, avec un turnover qui se fait habituellement dans les associations, mais qu'on va retrouver pratiquement le même niveau de pratique.

Je rappelle également que pour la pratique du football, qui se fait essentiellement au stade Letessier, les conditions de pratique sont assez difficiles, puisqu'on a hérité aussi d'un équipement avec des terrains qui n'ont pratiquement pas été entretenus pendant de nombreuses années. On refait le terrain synthétique à neuf. Les travaux débutent la semaine prochaine. Puis on aura l'occasion à nouveau de revenir devant l'assemblée délibérante, lorsqu'on aura pu proposer un projet un peu plus ambitieux de remise en état de cet équipement. S'il y a des questions.

Madame la Maire

Monsieur Ivan ITZKOVITCH.

Ivan ITZKOVITCH

Merci. Si vous me permettez, j'ai une question et demie pour Monsieur VACHIERI avant de donner notre position de vote.

Dans le rapport, il est indiqué 10 k€ pour, en gros, une moitié de saison, à partir de septembre. Je comprends que vous n'avez pas encore la réponse. Est-on parti sur, globalement, un rythme annuel de 20 k€, puisqu'on multiplie par deux pour le prochain BP, même si vous n'avez pas encore forcément de certitude ? Mais si vous avez décidé de 10 k€ sur six mois, c'est que sur un an, vous avez envisagé 20 k€ sur l'année.

Et la deuxième question, comme ça, vous pourrez répondre en même temps. Du coup, ce que je comprends aussi, c'est que le SOR a une subvention pour l'année 2026 qui correspond à une année de fonctionnement. Je pense que vous n'allez pas demander au SOR de rembourser ce montant de 10 k€. Est-ce qu'il sera diminué à la prochaine subvention du SOR ? Si oui, dans quelles modalités et dans quel quantum ? Est-ce que vous avez déjà des éléments à nous préciser ? J'entends et je viendrai après sur l'explication de notre vote, il y a une section qui « sort », qui prend son indépendance, son autonomie. On peut s'interroger sur le coût pour le contribuable rosnéen. Est-ce qu'il est neutre ou est-ce qu'il ne l'est pas ?

Philippe VACHIERI

En fait, ce sont deux questions, ce n'est pas une question et demie.

Ivan ITZKOVITCH

Deux questions liées.

Philippe VACHIERI

Oui. Le nouveau club démarre son activité au 1^{er} septembre, son activité sportive, sachant que l'association existe déjà et commence à prendre les adhésions pour la rentrée. Ce qui a été fait pour le SOR en termes de subvention, si vous vous souvenez, au moment du vote des subventions, j'avais indiqué que le SOR qui, l'année dernière, avait bénéficié d'une subvention de 280 k€ pour l'ensemble de ses sections, on avait, en parfaite transparence et en accord avec le président du SOR, baissé cette subvention à 260 k€. Les crédits sont toujours dans l'enveloppe globale des subventions, de façon à prendre le temps d'avoir le bilan de clôture de la section football. Et pourquoi ne pouvait-on pas avoir ces éléments avant ? Lorsque le SOR fait sa demande de subvention, il adresse à la Ville sa comptabilité consolidée de l'ensemble des sections. On n'a pas le détail.

Une fois qu'on aura ce bilan de clôture de la section football, on aura d'abord une réelle idée de ce que coûte l'activité football sur une année pour la Ville, puisque derrière tout cela, il y a des subventions. On regardera si, effectivement, le nombre d'adhérents revient à peu près de manière similaire à ce que la section du SOR avait. On saura que les dépenses et les coûts de fonctionnement devraient être pratiquement identiques et on pourra adapter, dans un deuxième temps, la subvention pour cette nouvelle association.

On a été prudents avec le SOR dans le vote de la subvention. Il n'est pas impossible qu'une fois qu'on aura le bilan de clôture, on puisse abonder à nouveau une subvention complémentaire pour le SOR. Ce sont des choses dont on a parlé avec les dirigeants du club. On aura un visu plus juste et plus réel de ce que coûte l'activité football à Rosny pour ajuster le bon montant de subventions sur le nouveau club. Il n'y a donc pas d'économie qui va être faite sur le mouvement sportif et, comme l'a dit Madame la Maire précédemment, on gère avec rigueur et attention le budget de la Ville.

Ivan ITZKOVITCH

Décidément, vous nous faites des procès d'intention. Personne ne vous a dit que vous n'étiez pas rigoureux et sérieux. J'ai l'impression qu'à chaque fois que vous nous faites ce procès d'intention, c'est un peu étonnant parce qu'on n'a jamais dit que vous n'étiez pas sérieux et rigoureux. C'est peut-être le syndrome de Raskolnikov. On dirait que vous êtes coupable de ça et donc vous vous en expliquez. Non, on ne vous a jamais dit cela. On vous pose une question neutre en demandant la neutralité budgétaire de cette opération de transfert de section.

Maintenant, Monsieur VACHIERI, je comprends que vous êtes devant le Conseil municipal avec une posture sur la réalité de cette nouvelle association. Je pense qu'il faut quand même être un peu plus transparent. Ce n'est pas le SOR qui décide de fermer une section. C'est une section qui décide de prendre son autonomie. Ce qui n'est pas la même chose. Ce n'est pas le SOR qui dit : « on ne fait plus de football » et puis quelques footballeurs qui disent : « on va créer une section de football ». Ce n'est pas cela. C'est une section qui considère qu'elle devient un peu trop importante, que c'est compliqué dans un club omnisport, et on peut l'entendre, de gérer quand on a autant d'adhérents avec notamment les problèmes avec les ligues, etc. On peut l'entendre avec la Fédération française de football. Mais il faut quand même dire ce qui est : c'est une section qui demande son indépendance au SOR et qui finalement l'obtient avec l'accord naturellement de la mairie, puisqu'il y a un aspect subventionnel, un aspect créneau. Je pense qu'il faut quand même, il n'y a pas de mal à le dire, être transparent avec cela. C'est cela qui s'est passé et pas l'inverse.

Nous, on a quand même un point de vigilance sur le delta. J'ai entendu votre réponse très claire et je vous en remercie. Nous avons un point de vigilance, vous imaginez aussi que nous avons un certain nombre d'informations qui nous remontent, c'est normal, sur les conséquences financières de tout cela. Notamment, parce que comme c'est un club omnisports, chaque section ne dépense pas la même chose et puis, le foot, comme dans d'autres sections, parfois dans les clubs omnisports, il y en a qui dépensent un peu trop.

Et ce qu'on a cru comprendre du comité directeur, qui n'a pas de raison de nous raconter n'importe quoi et dans lequel vous êtes membre, je crois, avec Monsieur CHARLOTTE — si je ne me trompe pas — c'est qu'il pourrait y avoir, pour parler gentiment, pour cette section, puisque vous avez raison, on n'a pas les comptes définitifs, une petite ardoise sur ce qui avait été budgété et ce qui, finalement, a été dépensé. Du coup, cela laisse un point de vigilance sur tout cela, notamment sur la façon dont on peut imaginer que les dirigeants de l'association, même si vous les avez rencontrés, nous aussi, ils nous font remonter un certain nombre de choses. Comment va-t-on traiter cela dans le cadre du BP 2027 ? Et c'est pour ça que je ne voudrais pas que notre vote soit mal interprété.

Nous, on s'abstiendra sur cette délibération en attendant de voir, puisque cela n'empêchera pas, puisque vous êtes majoritaires, cette association de fonctionner à compter du 1^{er} septembre. Ça n'empêchera pas le fonctionnement. On attend de voir comment sera traité ce sujet en 2027, parce que je pense que c'est un sujet d'attention.

Et d'un point de vue plus global, moi, j'ai entendu cette volonté de certaines sections. Je pense qu'en plus elle est légitime, notamment les grosses sections, de dire que ce club omnisports n'est plus forcément adapté. Peut-être qu'il aurait fallu — ce n'est pas une critique, c'est une proposition — peut-être qu'il aurait fallu, parce que nous, on a entendu pendant la campagne, et on était d'ailleurs avec Madame la Maire auditionnés par cette association, tous les candidats, pas que nous deux, et on a entendu aussi les dirigeants de grosses sections, ce que j'appelle les grosses sections c'est quand on est à 300, 400, 500 adhérents, avec des professeurs rémunérés, etc., où il y a un fonctionnement qui est un peu plus lourd, de prendre leur « autonomie » aussi.

Donc je ne dis pas que vous ouvrez la boîte de Pandore, parce que ce n'est pas le cas, ce n'est pas un tabou. Mais je pense que cette histoire d'autonomisation, dans le cadre d'un club omnisports, de grosses sections, doit être traitée d'un point de vue global et pas section par section. C'est pour cela que nous sommes prudents.

Ce n'est pas un vote d'abstention de critique, c'est un vote de prudence. Vous êtes rigoureux, sérieux, nous, nous sommes prudents, c'est dans la même gamme. Parce que nous pensons que cela doit faire l'objet d'une réflexion globale et que nous attendons de voir les implications. Peut-être que d'ici la fin de l'année, cela va donner des idées à d'autres sections qui vont venir vous voir en disant : « Nous, on serait peut-être intéressé aussi par sortir, parce que pour telles ou telles raisons qui sont toutes peut-être aussi valables que celles du football. » Et vous aurez peut-être ce sujet à gérer, notamment dans le cadre du BP avec la subvention au SOR.

Donc, par prudence et par attente du BP 2027, nous, on s'abstiendra sur cette délibération.

Philippe VACHIERI

Monsieur ITZKOVITCH, quand on arrive à une situation comme celle-là, oui, bien sûr, il y a une équipe qui souhaite s'émanciper, prendre son autonomie, mais on est tenu par des règles et par des conventions. Jusqu'à aujourd'hui, les conventions mettent à disposition les équipements sportifs au Stade Olympique de Rosny-sous-Bois et les subventions sont attribuées au Stade Olympique de Rosny-sous-Bois. Là, c'est une nouvelle. C'est dommage que vous ne souhaitiez pas accompagner la création de cette nouvelle association, mais c'est votre choix. Je pense qu'ils seront contents de savoir que vous vous êtes abstenus sur la subvention. Mais ce que je veux vous dire, c'est qu'au niveau de la ville, on a souhaité accompagner le mouvement, mais on ne l'a pas initié. La décision a été prise à l'unanimité en comité directeur du SOR, c'est-à-dire d'arrêter la section football. Le comité directeur du SOR du 11 mai dernier, c'est une décision unanime du mouvement sportif.

Il y a eu ensuite un deuxième comité directeur du SOR, pour vous dire que les choses se sont passées en bonne intelligence sportive, un deuxième comité directeur du SOR le 18 juin, puisque le matériel utilisé par la section football du SOR est un matériel qui avait été acheté par le SOR. Le SOR, à l'unanimité, a décidé de céder l'ensemble du matériel dont il est propriétaire au nouveau club. Ce sont des accords entre deux associations sportives, une très ancienne sur Rosny et importante, et un nouveau club qui s'est créé, qu'on a accompagné et qu'on va continuer d'accompagner.

Ensuite, je reviens sur ce que vous dites sur les finances. On attend le bilan de clôture de la section SOR football. Je vous ai dit qu'il n'est pas impossible qu'au niveau de la ville, il y ait un accompagnement supplémentaire qui soit fait en fonction de ce bilan de clôture et qui nous donnera aussi la réalité du financement du football à Rosny. On sait bien que les demandes de subventions, les budgets prévisionnels, on sait les regarder, que ce soit vous ou nous. On sait comment font les associations. Elles ont tendance à demander plus pour obtenir un peu moins. Lorsqu'on aura le coût réel du fonctionnement d'une section football, ce qu'on n'a pas aujourd'hui, puisqu'on n'a que des bilans consolidés pour l'ensemble des 18 sections, on saura exactement là où on va et on saura s'il faut abonder un peu plus pour le foot.

Donc il n'est pas exclu qu'on revienne devant vous pour proposer peut-être un complément pour le SOR, et il n'est pas exclu qu'on revienne devant vous pour proposer un complément pour le Racing Club de Rosny, une fois qu'on aura vraiment tous les éléments financiers entre les mains.

Ivan ITZKOVITCH

L'explication de vote nous appartient, et à nous seuls. Elle ne vous appartient pas, Monsieur VACHIERI. Si je vous explique, on vous explique pourquoi on s'abstient. Vous dites qu'on ne sait pas encore. Nous, on n'est pas là pour vous faire un blanc-seing. On est l'opposition municipale, aussi comptable que vous d'un euro dépensé dans le budget municipal. Et quand vous nous dites : « on a une incertitude », vous êtes la majorité, vous prenez vos responsabilités. Nous, on est l'opposition, on vous dit : « on s'abstient par prudence ». Donc, venir nous dire : « oui, vous vous absteniez parce que vous ne voulez pas accompagner cette association ». Monsieur VACHIERI, on est dans des débats entre gens de bonne compagnie et raisonnables. Tout le monde a entendu ce que j'ai dit. On peut le répéter. Maintenant, l'avantage de la technique, c'est qu'on peut répéter, relire et réécouter. On n'a jamais dit qu'on ne voulait pas accompagner cette association. On vous a dit : « c'est un vote d'abstention de prudence ». Pour une autre raison, c'est que vous risquez d'ouvrir une jurisprudence et vous aurez du mal à dire à d'autres sections : « ah ben non, toi, tu ne sors pas ». Voilà, c'est ce qu'on a dit. Je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas accompagner cette association, sinon on aurait voté contre.

S'il vous plaît, Monsieur, à un moment donné, on a une position de vote. On l'explique. Vous avez la vôtre. On explique pourquoi on vote. Ça ne vous appartient pas. Vous n'avez pas à reformuler. Je trouve ça assez désagréable depuis le début qu'on nous fasse dire ce qu'on n'a pas dit. Moi, je respecte profondément ce que vous venez de dire. On s'abstient. Vous n'avez pas à porter de jugement sur notre vote.

Madame la Maire

Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 8 abstentions. Des votes pour ?

Cette délibération est donc adoptée.

32 votes pour et 8 abstentions (« Le Rosny que nous voulons »)

SUFFRAGES EXPRIMES

40

32

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT

ABSTENTIONS

8

M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, Mme VAVASSORI

Madame la Maire

Je laisse la parole à Madame Louisa MOUSSOUNI.

8. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE À L'ASSOCIATION LES P'TITS BÂTARDS D'UN MONTANT DE 500 €

Louisa MOUSSOUNI

Merci, Madame la Maire. Mesdames et messieurs les élus, chères Rosnéennes, chers Rosnéens.

L'association Les P'tits Bâtards a pour objet d'aider et de sauver les chats. Depuis 2021, elle œuvre à la sauvegarde des chats errants sur la ville de Rosny-sous-Bois en leur apportant des soins et, quand cela est possible, en les proposant à l'adoption. En 2025, elle a recueilli près de 210 chats dont 150 ont été adoptés. Elle a pu apporter des soins à 246 chats pour un montant moyen de 255 €, soit une dépense annuelle de 62 745 € environ.

Pour cette année 2026, 90 chats ont déjà été pris en charge. Bien qu'ayant bénéficié de l'octroi d'une subvention de 2 000 €, l'association se trouve en difficulté financière suite à une forte augmentation des tarifs vétérinaires.

La commission Éducation, Culture, Sport et Vie associative a été consultée le 25 juin 2026. Aussi, afin de la soutenir dans son action, il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € supplémentaires au titre de l'année 2026, ce qui porterait la subvention annuelle totale à 2 500 €.

Aujourd'hui, la majorité municipale RES a pris la décision de désigner une élue déléguée à la cause animale. Par cette initiative, nous affirmons notre volonté de mieux prendre en compte le bien-être animal et de développer des actions concrètes en faveur de la protection des animaux. Nous souhaitons notamment nous engager en faveur d'une campagne de stérilisation de chats errants afin d'améliorer leurs conditions de vie.

Nous mènerons également un travail de recensement des associations de protection animale présentes sur notre commune afin de mieux les connaître, valoriser leurs actions et renforcer les partenariats avec la Ville.

Madame la Maire

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre, des abstentions, des votes pour ?

Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**40
40**

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, Mme VAVASSORI

Madame la Maire

On va donc passer maintenant aux délibérations qui concernent les ressources humaines. Je vais passer la parole à Monsieur El Hocine RAMOUL. La première délibération, la n° 9, concerne le tableau des créations et des suppressions de postes.

9. CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

El Hocine RAMOUL

Mesdames et Messieurs, bonsoir.

La Ville procède à une réorganisation de ses effectifs afin de répondre aux besoins des services, de tenir compte des recrutements, des réussites à concours et des avancements de grade. Nous avons plusieurs postes qui sont supprimés puis recréés avec un autre grade ou une autre catégorie (administrative, technique, médico-sociale ou culturelle) afin d'adapter les emplois aux missions et aux profils des agents recrutés.

Les principales évolutions concernent la transformation des postes de coordination et de direction.

- la création d'un poste de juriste ;
- La création d'un poste de chargé de mission immobilier ;
- La transformation d'un poste d'ophtalmologue en deux postes de médecin généraliste (11 heures et 12 heures hebdomadaires) avec la possibilité de recrutement de contractuels si aucun fonctionnaire ne peut être recruté ;
- Les horaires de deux enseignants du conservatoire, guitare et piano, sont augmentés de deux heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2026.

Par ailleurs, dans le cadre des avancements de grade 2026, la Ville supprime les anciens emplois et crée les nouveaux grades correspondants dans les filières administrative, technique, animation, médico-sociale et police municipale, conformément aux promotions des agents.

Le Comité social a rendu un avis favorable le 23 juin 2026.

Il vous est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ces modifications au tableau des effectifs.

Madame la Maire

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ?

Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**40
40**

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, Mme VAVASSORI

10. DÉBAT OBLIGATOIRE RELATIF À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS DE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS

El Hocine RAMOUL

Le contexte réglementaire : la réforme de la protection sociale complémentaire renforce progressivement les obligations des employeurs publics. Depuis le 1^{er} janvier 2025, les collectivités doivent participer à hauteur d'au moins 7 € par mois pour la prévoyance et depuis le 1^{er} janvier de cette année à hauteur de 15 € par mois pour la complémentaire santé.

La situation de la Ville : Rosny-sous-Bois avait anticipé cette réforme dès octobre 2022 en versant déjà un montant de 15 € pour la santé et 7 € pour la prévoyance. Environ 150 agents bénéficient de la participation santé, pour un coût total d'environ 24 k€, tandis que moins de 20 agents adhèrent à la prévoyance, pour un coût d'environ 2 000 € par an.

L'évolution à venir : à partir de 2029, les collectivités devront financer un contrat collectif de prévoyance pour l'ensemble de leurs agents. La Ville a d'ores et déjà mandaté le CIG, Centre Interdépartemental de la Gestion de la Petite Couronne, afin d'étudier son adhésion à un contrat collectif à compter de 2027.

La nouvelle orientation municipale : afin de renforcer le pouvoir d'achat, l'attractivité de la collectivité et la protection des agents, Madame la Maire propose de doubler la participation employeur, qui passe de 15 € à 30 € par mois pour la complémentaire santé, et de 7 € à 14 € par mois pour la prévoyance.

L'impact financier estimé : cette mesure porterait la dépense annuelle de la Ville à environ 54 k€ pour la santé et 3 360 € pour la prévoyance, avec un coût susceptible d'augmenter si davantage d'agents adhèrent grâce à cette mesure et à une campagne de communication dédiée.

Ce débat permet au Conseil municipal de prendre acte des évolutions réglementaires et des orientations proposées par la municipalité, avant une future délibération visant à renforcer la participation financière de la Ville à la protection sociale complémentaire de ses agents.

Je vous demande donc d'adopter cette délibération.

Madame la Maire

C'est un débat, on doit prendre acte que le débat s'est tenu. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Non.

Donc on prend acte, si vous en êtes d'accord, que le débat a pu se tenir.

PRISE D'ACTE

PRISE D'ACTE

40

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, Mme VAVASSORI

Madame la Maire

Je vous propose de passer à la délibération n° 11 qui, cette fois, met en application la revalorisation de la participation employeur.

11. REVALORISATION DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS

El Hocine RAMOUL

La Ville de Rosny-sous-Bois propose de renforcer sa participation au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents afin d'améliorer leur pouvoir d'achat, de favoriser l'accès à une meilleure couverture santé et prévoyance, et de renforcer l'attractivité de la collectivité. Cette mesure répond également à la hausse du coût de la vie et à l'augmentation des cotisations d'assurance.

À compter du 1^{er} septembre 2026, la participation employeur serait portée à 30 € par mois pour la complémentaire santé, contre 15 € auparavant, et 14 € par mois pour la prévoyance, contre 7 € auparavant.

Ces montants sont versés à tous les agents publics sans distinction de statut, dans la limite de la cotisation réellement acquittée par l'agent. Pour bénéficier de cette participation, les agents devront fournir une attestation de leur contrat labellisé. Les montants seront versés chaque mois sur la fiche de paie et maintenus sous certaines conditions (arrêt de maladie, congé parental, congé de proche aidant, etc.). Les agents ayant déjà fourni leur attestation pour 2026 n'auront aucune démarche supplémentaire à effectuer.

Le Comité social territorial a rendu un avis favorable le 23 juin 2026. Ce soir, je vous demande d'approuver cette délibération qui fixe officiellement les nouveaux montants de cette participation et confirme le maintien du dispositif de labellisation des contrats.

Madame la Maire

Merci pour cette belle proposition. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Non. Je vous propose donc de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Merci, pour nos agents municipaux.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES
POUR

40
40

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, Mme VAVASSORI

12. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Madame la Maire

C'est l'approbation du règlement intérieur de la commission d'appel d'offres. On n'a pas fait de modification. Chaque collectivité territoriale doit maintenant définir elle-même les règles de fonctionnement de sa commission. La commission, pour rappel, se réunit pour choisir les titulaires des marchés que la collectivité souhaite passer. Elle a donc une compétence d'attribution.

Le projet de règlement intérieur a été présenté aux membres présents lors de la réunion de la CAO du 17 juin 2026, qui en ont pris acte.

Je vous propose donc d'adopter ce règlement intérieur. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non.

Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR

40
40

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, Mme VAVASSORI

13. DÉSIGNATION DES MEMBRES À LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Madame la Maire

Il s'agit ici de désigner les membres à la commission consultative des services publics locaux, donc la commission qui va examiner notamment les rapports d'activité des délégataires. Je pense à la DSP des marchés forains, le golf, la piscine, une de nos crèches gérées par Babilou, et j'en oublie certainement. On a 12 membres à désigner. On vous fait la proposition suivante.

Pour la majorité « Rosny écologique et solidaire » :

- moi-même en tant que maire et présidente de la commission.

5 élus de la liste « Rosny écologique et solidaire », à savoir :

- Monsieur Bernard JARRIGE,
- Madame Flavie FOULON,

- Monsieur Hamid HACHI,
- Monsieur Philippe VACHIERI,
- Monsieur Moumin ISMAEL ADEN.

On propose 2 élus de la liste « Le Rosny que nous voulons ».

Ivan ITZKOVITCH

Pour nous, ce sont les mêmes que pour la commission d'appel d'offres. Donc titulaire : Monsieur Menahd OUCHENIR et suppléante Madame Patricia VAVASSORI.

Madame la Maire

Monsieur Menahd OUCHENIR et Madame Patricia VAVASSORI. Il n'y a pas de suppléant...

Ivan ITZKOVITCH

Très bien donc ce sera deux élus titulaires, pardon.

Madame la Maire

Donc 2 élus titulaires : Monsieur Menahd OUCHENIR et Madame Patricia VAVASSORI.

Et donc une élue de la liste Les Insoumis-es : « Paroles de Rosnéen·nes » : ce sera Madame Anaïs WARDA KACI.

On doit aussi nommer 3 représentants d'associations. On vous fait la proposition suivante :

- 1 représentant de l'Union des commerçants des marchés de Rosny,
- 1 représentant de l'association du Stade Olympique de Rosny, le SOR.
- 1 représentant de l'association La Parenthèse.

On fait ces propositions-là parce que ce sont des associations qui sont en lien avec les secteurs d'activité ou les DSP qui seront étudiés dans le cadre de cette commission.

Je vous propose de voter sur cette proposition de désignation.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ?

Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES POUR

40

40

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, Mme VAVASSORI

14. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES LOCAUX

Madame la Maire

Cette délibération concerne cette fois-ci l'approbation du règlement intérieur de la commission consultative des services publics locaux. S'il n'y a pas de prise de parole, je vous propose de passer rapidement au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ?

Cette délibération est donc adoptée.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES
POUR

40
40

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, Mme VAVASSORI

15. ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 3 DU 2 OCTOBRE 2025 PORTANT « FACTURATION DES COÛTS DE TRANSPORT ET DE PRISE EN CHARGE DES PERSONNES EN IVRESSE PUBLIQUE MANIFESTE (IPM) PAR LA POLICE MUNICIPALE DE ROSNY-SOUS-BOIS »

Madame la Maire

Je laisse la parole à notre adjoint en charge de la sécurité et de la tranquillité publique, Monsieur Moumin ISMAEL ADEN.

Moumin ISMAEL ADEN

Merci Madame la Maire. Cette délibération a pour objet d'annuler la délibération du 2 octobre 2025 qui prévoyait une facturation de 150 € de frais de transport et de prise en charge des personnes en état d'ivresse publique manifeste par la police municipale. Après presque une année d'application infructueuse de cette mesure, un bilan a été réalisé. Il se trouve qu'une seule personne a été réellement facturée sur trois personnes qui ont fait l'objet de procédures.

Nous considérons que cette mesure était juste une mesure d'affichage et qu'elle doit être annulée, je vous invite à adopter cette délibération.

Madame la Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ?

Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité. Merci.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR

40
40

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, Mme VAVASSORI

16. DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE À L'ASSOCIATION « ORBIVAL, UN MÉTRO POUR LA BANLIEUE »

Madame la Maire

Je vous propose de désigner deux personnes pour cette association. Il y a deux personnes à désigner, un titulaire et un suppléant.

Je propose :

- en titulaire : Madame Marie-Laure AUDO, comme conseillère municipale déléguée aux transports et aux mobilités douces ;
- en suppléant : Monsieur Benoît LEMAIRE.

Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Je vous en remercie.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR

40
40

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, Mme VAVASSORI

17. PRISE DE PARTICIPATION DE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS À LA SPL SEQUANO GRAND PARIS : ACQUISITIONS D' ACTIONS AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS – DÉSIGNATION D'UN.E REPRÉSENTANT.E DE LA VILLE AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES ET AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DES VILLES

Madame la Maire

L'objectif dans cette délibération est assez simple : donner à la Ville un outil supplémentaire au service de sa politique d'aménagement. Être actionnaire de cette SPL nous permettra, si nous estimons un jour que cela est pertinent, de lui confier une opération d'aménagement.

Nous proposons de désigner à la SPL SEQUANO : une personne, et nous vous proposons Monsieur Hamid HACHI.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non-prise part au vote pour le groupe « Le Rosny que nous voulons ». Nous proposons donc de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée avec 8 non-prises part au vote.

32 voix pour et 8 non-prises part au vote (« Le Rosny que nous voulons »)

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**32
32**

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT,

NON-PRISES PART AU VOTE

8

M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, Mme VAVASSORI

18. ADHÉSION DE LA VILLE À L'ASSOCIATION « AGORÈS »

Madame la Maire

Je laisse la parole à Madame Sophie CABOT.

Sophie CABOT

Merci Madame la Maire. Dans un objectif d'améliorer la qualité des repas, d'échanger avec d'autres collectivités, d'aller voir ce qu'il se passe ailleurs, mais aussi de se former aux nouveautés, nous souhaitons faire adhérer la Ville au réseau « Agorès ».

Le coût annuel de l'adhésion est de 220 € par an.

Madame la Maire

Est-ce que cela suscite quelques questions ? Non. D'accord. Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**40
40**

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, Mme VAVASSORI

19. MANDAT SPÉCIAL DONNE A MADAME CATHERINE OJALVO DANS LE CADRE DE SA PARTICIPATION AU CONGRES HLM DU 22 AU 24 SEPTEMBRE 2026

Madame la Maire

Il s'agit de donner mandat spécial à Madame Catherine OJALVO, conseillère municipale déléguée au logement et à l'habitat indigne, dans le cadre de sa participation au congrès HLM du 22 au 24 septembre 2026. Dans le cadre de ses missions, le congrès HLM se tiendra à Bordeaux pendant deux jours autour du thème « Habiter en 2032 pour un quinquennat utile ».

Y a-t-il des questions ? Madame OJALVO, vous devez sortir, puisque vous ne pouvez pas prendre part au débat ni au vote, surtout au vote.

Mme OJALVO quitte la salle

Je vous propose donc de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée.

39 voix pour et 1 non-prise part au vote (Mme OJALVO)

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**39
39**

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, Mme VAVASSORI

NON-PRISE PART AU VOTE

1
Mme OJALVO

Madame la Maire

Mme OJALVO, vous pouvez revenir.

20. MARCHE DE LA GARE : CONVENTION DE PRESTATION D'ÉTUDE D'ÉCHAFAUDAGE DE MISSION DE SÉCURITÉ FERROVIAIRE

Madame la Maire

Pour cette délibération n°20, je laisse la parole à Monsieur Bernard JARRIGE, Premier adjoint.

Bernard JARRIGE

Merci Madame la Maire. En effet, cette délibération concerne l'approbation d'une convention de prestation d'étude d'échafaudage de mission de sécurité ferroviaire avec SNCF Réseau dans le cadre des travaux de couverture de la halle du marché de la gare.

Vous avez bien conscience qu'il y a des soucis sur cette halle qui nécessitent des travaux, notamment des travaux à reprendre sur la toiture. Donc, il est nécessaire de procéder dans les plus brefs délais à ces travaux. Le préalable indispensable est de faire une convention, car nous avons un équipement à proximité immédiate, à savoir le réseau ferré national, qui nécessite de mettre en place des dispositions particulières, notamment cette convention d'échafaudage.

Ces travaux, qui ont été confiés à la société La Louisiane, nécessitent la mise en place d'un échafaudage à proximité immédiate des voies ferrées et des lignes électriques ferroviaires. Cette proximité impose des exigences techniques et de sécurité particulières. En effet, le réseau ferré national est classé comme un ouvrage sensible au titre du Code de l'environnement. À ce titre, toute intervention réalisée à proximité des voies ferrées doit intégrer les référentiels de la SNCF et fait l'objet d'une analyse spécifique afin de vérifier que les travaux envisagés ne présentent pas de risque pour les installations ferroviaires, la circulation des trains ou les équipements électriques.

SNCF Réseau, en tant que gestionnaire d'infrastructure, est donc chargé d'examiner le dossier technique, d'identifier les interfaces avec le réseau ferroviaire et de définir, si nécessaire, les mesures de sécurité à mettre en œuvre. Cela peut notamment concerner des interruptions nocturnes de circulation, des coupures de caténaires ou la mise à disposition de personnel SNCF.

Cette mission relève exclusivement de SNCF Réseau, qui est la seule habilitée à fournir cette prestation. La convention n'est donc pas soumise aux obligations habituelles de publicité et de mise en concurrence. Le coût forfaitaire de cette prestation est évalué à 7 400 € hors taxes, soit 8 880 € TTC. La mission prendra fin après remise d'un avis favorable sur la notice de sécurité ferroviaire relative à cet échafaudage et après signature par la maîtrise d'ouvrage, le maître d'œuvre et les entreprises concernées.

Cette délibération permet donc de sécuriser juridiquement et techniquement les travaux de couverture de la halle du marché de la gare, en garantissant leur compatibilité avec les exigences de sécurité qui sont propres au domaine ferroviaire.

Donc, je vous demande de bien vouloir procéder au vote.

Madame la Maire

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Merci.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**40
40**

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, Mme VAVASSORI

21. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION PORTANT SUR LE FINANCEMENT, L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES SUR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE FÉLIX ÉBOUÉ SUITE À LA DÉSIGNATION DU LAURÉAT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS DANS LE CADRE DU PLAN DE SOLARISATION MÉTROPOLITAIN

Madame la Maire

On passe à la délibération 21. Toujours Monsieur JARRIGE.

Bernard JARRIGE

Merci Madame la Maire. Il s'agit d'une délibération qui concerne l'autorisation donnée à Madame la Maire ou son représentant de signer une convention d'occupation temporaire du domaine public pour permettre l'installation, le financement, l'exploitation et la maintenance d'installations photovoltaïques sur l'école élémentaire Félix-Éboué.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan de solarisation métropolitain porté par la métropole du Grand Paris, en cohérence avec les objectifs du plan climat-air-énergie métropolitain. L'objectif est de développer fortement la production locale d'énergie renouvelable, notamment le photovoltaïque, sur les bâtiments publics. La métropole du Grand Paris a organisé une procédure d'appel à initiatives privées afin de sélectionner un opérateur chargé de financer, d'installer et d'exploiter ces équipements. À l'issue de cette procédure, le groupement conduit par la SEM Aser a été désigné lauréat. La convention proposée vise donc à encadrer l'occupation des toitures communales concernées ainsi que les conditions techniques, juridiques et opérationnelles d'installation et d'exploitation des panneaux photovoltaïques.

Pour la Ville, cette démarche présente plusieurs intérêts. Elle permet de valoriser le patrimoine communal, de contribuer concrètement à la transition énergétique et de développer une production locale d'énergie renouvelable sans porter directement l'ensemble du financement et l'exploitation des installations. La commission Transition écologique, commerce et cadre de vie a été consultée à l'occasion de la séance du 23 juin.

Cette délibération constitue une étape opérationnelle importante pour concrétiser la solarisation de notre patrimoine communal et inscrire pleinement la Ville dans les objectifs de transition énergétique métropolitaine. Je vous remercie.

Madame la Maire

Y a-t-il des questions ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES
POUR

40
40

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, Mme VAVASSORI

22. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS ET LA SOCIÉTÉ ENGIE SOLUTIONS PORTANT SUR LES MODALITÉS DE LA FIN DE LA PRESTATION DE TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ ET D'AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES(P3)

Bernard JARRIGE

Merci Madame la Maire. Cette délibération porte sur l'approbation d'un protocole transactionnel entre la Ville de Rosny-sous-Bois et la société Engie Solutions dans le cadre du marché relatif à l'exploitation, l'entretien et les travaux sur les installations thermiques des bâtiments communaux.

Engie Solutions est titulaire depuis le 30 juillet 2018 d'un marché portant notamment sur les installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de climatisation et de ventilation. Ce marché comprenait également des prestations de travaux de mise en conformité et d'amélioration des installations thermiques, dites « prestations P3 ». En cours d'exécution du marché, la Ville a constaté plusieurs difficultés, notamment des retards dans les travaux programmés et l'absence de réalisation de certains travaux attendus. De son côté, Engie Solutions a également fait valoir des demandes relatives au règlement de certains travaux.

Afin d'éviter un contentieux et de solder ces différends dans un cadre sécurisé, la Ville et Engie Solutions sont parvenues à un accord transactionnel. Ce protocole fait apparaître un solde global d'environ 245 k€ hors taxes en faveur de la Ville. Plus précisément, une enveloppe financière de 244 436,74 € TTC — il y a un souci dans mes chiffres, je vous prie de m'en excuser, je revérifierai tout à l'heure -. Cette somme sera donc mobilisable pour réaliser des travaux correspondant aux besoins de la collectivité ou proposés par Engie Solutions. Ce protocole prévoit également une échéance, à savoir, le 30 juillet 2027.

Si aucun accord n'est trouvé sur le programme de travaux à réaliser, le solde du compte P3 sera immédiatement dû à la Ville et inscrit, le cas échéant, au décompte général du marché.

Cette délibération permet à la Ville de sécuriser juridiquement la fin de cette prestation, de préserver ses intérêts financiers et de réaffecter les sommes concernées à des travaux utiles pour l'amélioration de nos installations thermiques communales.

Madame la Maire

Je propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ?

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR

40
40

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, Mme VAVASSORI

23. PÔLE DE ROSNY BOIS-PERRIER : AVENANT N°25D35295 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE AUX TRAVAUX : RESTRUCTURATION DE LA GARE SNCF

Madame la Maire

Je laisse la parole à Madame Marie-Laure AUDO, conseillère municipale déléguée aux transports et aux mobilités douces.

Marie-Laure AUDO

Merci Madame la Maire. Bonsoir à tous, Mesdames et Messieurs les élus et public rosnoën.

Cette délibération concerne un nouvel avenant à la convention de financement relative aux travaux de la gare de Rosny Bois-Perrier. D'importants travaux sur la gare de Bois-Perrier sont en cours pour la restructuration et le développement des transports sur le territoire. Ces grands travaux, budgétés bien en amont, représentent un coût important supporté par plusieurs financeurs, locaux, régionaux, publics ou privés.

Un premier avenant avait été établi pour répartir la part imputée à chacun de ces financeurs, avec la possibilité d'en associer de nouveaux. Fin 2024, la Ville de Rosny-sous-Bois a donc sollicité la Métropole du Grand Paris pour participer au financement. Participation qui a été acceptée à hauteur de 50 % des frais subis par la Ville de Rosny. Cette participation et contribution permet donc à la Ville de Rosny-sous-Bois de baisser son amortissement de moitié, soit 171 145 € à payer sur six ans.

Pour cela, un nouvel avenant, le n°25D35295, est donc établi pour instaurer ce nouveau financement établi entre les parties.

Je vous demande donc de bien vouloir accepter ce nouvel avenant correspondant à l'actualisation du financement des travaux sur la gare de Rosny Bois-Perrier. Je vous remercie.

Madame la Maire

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**40
40**

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDE, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, Mme VAVASSORI

24. PRINCIPE D'UNE CESSION ENTRE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS ET MONSIEUR MARI MICHEL – LOCATAIRE D'UNE PROPRIÉTÉ COMMUNALE SISE 34 CHEMIN DE MONTREUIL-À-CLAYE CADASTRÉE SECTION M 56

Madame la Maire

Je laisse la parole à Monsieur Jean-Marc THISSE, adjoint au maire en charge de l'urbanisme, du cadre de vie et de la nature en ville.

Jean-Marc THISSE

Merci, Madame la Maire. Bonsoir, Mesdames et Messieurs les publics et chers collègues.

Effectivement, la Ville de Rosny-sous-Bois est propriétaire depuis 2025 d'un pavillon qui est situé au 34 chemin de Montreuil-à-Claye. C'est un pavillon d'usage d'habitation. Lorsque la ville l'a acquis, les propriétaires étaient déjà les époux MARI. Ce pavillon fait une surface d'environ 41 m².

Le 8 avril 2025, la Ville a montré son intérêt à vendre le pavillon d'habitation à Monsieur et Madame MARI, qui ont confirmé leur souhait de valider cet achat le 19 mai 2025. Ce sujet a été présenté en commission de Transition écologique, commerce et cadre de ville en séance le 23 juin 2026.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le principe de cession de ce pavillon, situé au 34 chemin de Montreuil-à-Claye à Rosny-sous-Bois, à Monsieur Michel Marie, moyennant le prix de 123 k€ et d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer les actes afférents.

Madame la Maire

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**40
40**

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, Mme VAVASSORI

25. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE, L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ VILLE ÉVRARD ET L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UN CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE (CLSM)

Madame la Maire

Je laisse la parole à Madame Véronique RAIMOND, adjointe au maire, en charge de l'offre de soins et de la santé environnementale.

Véronique RAIMOND

Merci Madame la Maire. Mesdames, messieurs, chers collègues.

La santé mentale a été déclarée grande cause nationale en 2025 et 2026. En effet, selon Santé publique France, les maladies psychiatriques et les traitements associés sont la première cause d'années vécues avec invalidité en France. Un adulte sur six a été concerné par un épisode dépressif en 2024 et les femmes ont été particulièrement touchées. Je ne vais pas multiplier les chiffres, mais la santé mentale constitue sans aucun doute une priorité de santé publique et la Ville de Rosny-sous-Bois n'est malheureusement pas épargnée. Cependant, la grande cause nationale est loin d'avoir produit les effets espérés. Les annonces n'ont été que peu suivies d'effets. Ceci n'est pas très surprenant compte tenu de la faiblesse des ressources allouées au regard des besoins en santé mentale dans notre société. Le repérage, le diagnostic et l'accès aux soins restent difficiles pour les patients et leurs proches.

C'est dans ce contexte que le partenariat noué entre la Ville de Rosny-sous-Bois, l'établissement Ville Évrard, l'hôpital de secteur pour la psychiatrie, et l'Agence régionale de santé sous la forme d'un Conseil Local de Santé Mentale est particulièrement important. Cet outil, initié en 2014 et renouvelé depuis, permet de mieux accompagner les personnes concernées, de déstigmatiser la maladie mentale et de coordonner l'accès aux soins.

Il vous est proposé d'approuver le renouvellement de la convention de partenariat, ce qui permettra de poursuivre et d'enrichir les projets portés par le CLSM.

La commission solidarité, santé, égalité, logement et inclusion a été consultée le 22 juin et je tiens, à l'occasion de cette délibération, à saluer le travail réalisé par la Direction santé pour piloter et mettre en œuvre ce projet à travers de nombreuses initiatives.

Je vous propose de bien vouloir approuver la délibération.

Madame la Maire

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**40
40**

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, Mme VAVASSORI

26. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030 ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-SAINT-DENIS

Madame la Maire

Je cède la parole à Madame Salima ZERROUR, adjointe au maire à la vie des quartiers, à la politique de la ville et à la démocratie locale.

Salima ZERROUR

Merci, Madame la Maire, mes chers collègues, chères Rosnéennes et chers Rosnéens.

La délibération qui vous est présentée ce soir concerne l'approbation de la convention territoriale globale, la CTG, conclue entre notre Ville et la Caisse d'allocations familiales pour la période 2026-2030.

La CTG est la feuille de route qui nous permet de coordonner les actions menées en faveur des familles et des habitants. Elle couvre des domaines essentiels de notre action publique : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, la vie sociale, l'accès aux droits et le logement.

Cette nouvelle convention intègre également deux priorités importantes : l'égalité entre les femmes et les hommes et l'inclusion des personnes en situation de handicap. Au-delà de son aspect stratégique, la CTG est un outil concret. Elle permet de mieux répondre aux besoins de la population, de coordonner les actions de nos partenaires et de bénéficier des financements de la CAF, indispensables au maintien et au développement de nombreux services à destination des habitants.

Cette convention constitue également un véritable levier pour réduire les inégalités territoriales. Elle renforce les services de proximité, favorise l'accès aux droits, accompagne les familles et contribue à renforcer la cohésion sociale, notamment dans les quartiers qui en ont le plus besoin. Adopter cette convention, c'est confirmer notre engagement en faveur d'un service public de qualité, plus inclusif et plus proche des habitants.

Je vous invite donc à approuver cette délibération et à autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la convention territoriale globale 2026-2030.

Je vous remercie.

Madame la Maire

Y a-t-il des demandes d'information ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES POUR

**40
40**

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, Mme VAVASSORI

27. DÉCISIONS MUNICIPALES

Madame la Maire

Y a-t-il des questions sur les décisions municipales ? Non.

PRISE D'ACTE

PRISE D'ACTE

40

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, Mme VAVASSORI

Madame la Maire

On vous a envoyé deux vœux municipaux. Je vais laisser Monsieur Bernard JARRIGE vous présenter le vœu relatif au projet de traitement membranaire du SEDIF et pour la défense d'une gestion publique transparente et accessible de l'eau.

28. VŒU RELATIF AU PROJET DE TRAITEMENT MEMBRANAIRE DU SEDIF ET POUR LA DÉFENSE D'UNE GESTION PUBLIQUE, TRANSPARENTE ET ACCESSIBLE DE L'EAU

Bernard JARRIGE

Merci Madame la Maire.

Les élus du conseil municipal de Rosny-sous-Bois souhaitent exprimer leurs vives préoccupations concernant le projet de mise en œuvre d'un traitement par filtration membranaire haute performance porté par le Syndicat des Eaux d'Île-de-France, le SEDIF.

Présenté comme une réponse aux pollutions émergentes affectant la ressource en eau, ce dispositif vise notamment à réduire la présence de micropolluants, de résidus médicamenteux, de pesticides et de substances per- et polyfluoroalkylées, appelées communément PFAS, dans l'eau destinée à la consommation humaine.

Si nous partageons l'objectif de la qualité sanitaire de l'eau, nous nous interrogeons sur son efficacité réelle, son coût pour les usagers et ses conséquences environnementales.

Notre première inquiétude concerne le rapport entre le coût extrêmement élevé du projet et les bénéfices réellement attendus pour les usagers.

En effet, avec un investissement annoncé à plus de 514 M€ pour la seule usine de Neuilly-sur-Marne et de plus de 1 Md€ pour l'ensemble des trois usines du SEDIF, ce projet constitue l'un des plus importants investissements jamais réalisés dans le domaine de l'eau potable en Île-de-France.

Or, plusieurs contributions déposées dans le cadre de l'enquête publique ainsi que diverses analyses techniques soulignent que la technologie retenue ne permet pas d'éliminer l'ensemble des polluants présents dans l'eau et que certains contaminants continueront à être retrouvés dans l'eau distribuée.

Notre deuxième point d'alerte concerne l'impact de ce projet sur le pouvoir d'achat des ménages.

Selon les estimations, ce projet entraînerait une augmentation estimée à plus de 50 euros par an et par ménage, dans un contexte où les dépenses contraintes pèsent déjà lourdement sur le pouvoir d'achat des habitantes et des habitants.

Ce projet fait peser sur les consommateurs le coût croissant de la dépollution de l'eau, au risque de s'éloigner du principe fondamental du pollueur-payeur.

L'eau est un bien commun indispensable à la vie. Sa gestion ne peut être guidée uniquement par des considérations techniques ou financières. Elle doit répondre à des exigences de transparence, de maîtrise publique, de justice sociale, de sobriété environnementale et de protection durable de la ressource.

Notre troisième point d'alerte concerne les conséquences environnementales de ce projet.

La Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a rendu un avis particulièrement réservé sur plusieurs aspects du projet. Ces interrogations concernent le devenir des micropolluants, des PFAS et d'autres substances persistantes concentrées par le procédé. Les modalités de traitement, de suivi et d'élimination de ces pollutions demeurent insuffisamment étudiées au regard des risques pour les écosystèmes aquatiques, la faune, la flore et toute la préservation durable de la ressource en eau.

L'autorité environnementale alerte également sur les conséquences potentielles des rejets dans la Marne des eaux issues de l'ultrafiltration ainsi que des concentrats générés par le procédé de nanofiltration, lesquels contiennent une concentration élevée de polluants extraits de l'eau brute.

Ces rejets pourraient contribuer à transférer une partie de la pollution du réseau de distribution vers le milieu naturel sans apporter de réponse satisfaisante à son élimination définitive.

Ces observations soulignent la nécessité d'appliquer le principe de précaution et de garantir une totale transparence sur les impacts environnementaux réels du projet avant tout engagement irréversible. Une politique de l'eau responsable ne peut consister à déplacer ou concentrer les pollutions, mais doit viser prioritairement la réduction à la source.

Par ailleurs, d'autres solutions de traitement des micropolluants existent déjà et sont mises en œuvre avec succès, notamment à l'usine d'Orly ainsi que dans l'agglomération lyonnaise, grâce à des procédés utilisant le charbon actif. Cette technologie, reposant sur l'utilisation de micro granulés de charbon actif qui absorbent les micropolluants présents dans l'eau, concilie moindre impact environnemental et plus faible coût financier.

L'eau étant un bien commun essentiel à la vie, les élus du conseil municipal de Rosny-sous-Bois réaffirment leur attachement à une gestion transparente, démocratique, écologiquement responsable et socialement soutenable de cette ressource indispensable.

Considérant que les choix réalisés aujourd'hui en matière de production et de distribution d'eau potable engageront durablement les générations futures ;

Considérant que la protection de la santé publique doit aller de pair avec la préservation de l'environnement, la maîtrise des coûts pour les usagers et le respect du principe pollueur-payeur ;

- Expriment leur réserve concernant le projet de traitement membranaire haute performance porté par le SEDIF, estimant que les bénéfices attendus ne sont pas à ce jour suffisamment démontrés au regard des investissements annoncés, des conséquences environnementales identifiées et de l'augmentation prévisible de la facture de l'eau pour les habitants et les habitantes ;
- Demandent qu'une expertise indépendante et contradictoire soit conduite afin d'évaluer l'efficacité réelle du procédé de filtration membranaire haute performance, ainsi que la publication de l'ensemble des données permettant de comparer objectivement les options de traitement de l'eau ;
- Demandent qu'une étude comparative indépendante soit réalisée afin d'évaluer les différentes solutions techniques de traitement des micropolluants, notamment les procédés fondés sur le principe du charbon actif, déjà mis en œuvre dans plusieurs collectivités, au regard de leur efficacité, de leur coût global et de leur impact environnemental ;
- Demandent que le principe du pollueur-payeur soit effectivement appliqué afin que le financement de la lutte contre les pollutions repose prioritairement sur les responsables des émissions et non sur le seul consommateur ;
- Demandent au SEDIF de garantir une tarification équitable pour l'ensemble des usagers et de mettre fin aux situations dans lesquelles les habitants de logements collectifs supportent un coût de l'eau supérieur à celui acquitté par les occupants de logements individuels pour un service identique ;
- Appellent l'ensemble des acteurs publics à renforcer les actions de prévention et de réduction des pollutions à la source, conformément au principe du pollueur-payeur, afin de limiter le recours à des technologies de dépollution toujours plus coûteuses ;
- Réaffirment leur attachement à une gouvernance de l'eau associant étroitement les collectivités, les usagers, les associations de protection de l'environnement et les acteurs de santé publique ;

- Se prononcent en faveur d'une gestion de l'eau guidée avant tout par l'intérêt général, la préservation durable de la ressource, la transparence des décisions publiques et le droit de chacun à accéder à une eau de qualité à un coût maîtrisé.

Je vous remercie.

Madame la Maire

Merci. Monsieur Ivan ITZKOVITCH.

Ivan ITZKOVITCH

Madame la Maire, ce vœu, on est prêt à le voter, à une réserve d'interprétation près.

J'ai bien relu trois, quatre fois le vœu et quand vous dites : « défense d'une gestion publique », « transparente, accessible » on est d'accord. Mais « publique », est-ce que... parce que, quand on parle de gestion publique, vous savez qu'il y a, notamment avec nos grands voisins d'Est Ensemble, ce grand sujet sur la gestion en régie, etc. Je n'ai pas vu, sauf erreur de ma part, dans les « considérant » ni même dans le contenu de votre vœu, un appel à revenir en régie publique, ce que nous, par exemple, considérons comme n'étant pas forcément une bonne idée. Je n'ai pas vu cela dans votre vœu.

Quand vous dites « gestion publique de l'eau », on est d'accord qu'aujourd'hui, en gestion déléguée, c'est une gestion publique. Ou alors est-ce qu'il y a une nuance qu'on n'aurait pas vue ? Dans le vœu, je ne le vois pas. Je ne le vois que dans le titre.

Sous cette réserve, et pour ne pas nous faire engager sur des choses qui ne sont pas cohérentes avec notre pensée, on est prêt à le voter. Mais je veux juste cette précision. Je pense que j'ai la même lecture que vous, mais je veux juste avoir une précision là-dessus.

Madame la Maire

Oui, vous avez la même lecture que nous, effectivement.

Ivan ITZKOVITCH

On le votera alors.

Madame la Maire

Très bien. Merci. Je propose donc de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Je vous en remercie.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**40
40**

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, Mme VAVASSORI

Madame la Maire

Je propose de passer au deuxième vœu à l'ordre du jour.

29. VŒU RELATIF À L'ADOPTION RAPIDE EN FRANCE D'UNE LOI INTÉGRALE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES

Madame la Maire

C'était ma collègue et Députée, Madame Fatiha KELOUA HACHI, qui devait vous le présenter, mais elle est retenue à l'Assemblée et elle œuvre beaucoup dans les groupes de travail de l'Assemblée pour défendre cette, on l'espère, future grande loi.

Considérant l'appel lancé par la coalition féministe et enfantiste afin que les collectivités territoriales soutiennent l'adoption d'une loi intégrale contre les violences sexuelles et sexistes ;

Considérant que le nom de Lyhanna s'ajoute à la longue liste des victimes de violences sexuelles et sexistes, et nous rappelle avec une force tragique l'impérieuse nécessité de mieux protéger les enfants, les femmes et toutes les personnes exposées à ces violences ;

Considérant que derrière chaque drame se trouvent des vies brisées, des familles endeuillées et une responsabilité collective d'agir plus vite, plus efficacement et avec des moyens à la hauteur de l'ampleur du phénomène ;

Considérant que ces violences relèvent d'un phénomène massif, structurel et systémique, nourri par des mécanismes persistants de domination masculine, de contrôle et d'inégalités, et qu'elles appellent à ce titre une réponse publique globale, cohérente et durable ;

Considérant que la Ville de Rosny-sous-Bois engagée pour l'égalité, la protection des femmes et des enfants, ne peut se satisfaire de réponses fragmentées face à un phénomène massif et profondément destructeur ;

Considérant que la coalition féministe et enfantiste, réunissant plus de 140 associations, syndicats et experts de tout le territoire, Outre-mer compris, a élaboré une proposition de loi intégrale contre les violences sexuelles et sexistes, déposée à l'Assemblée nationale par une coalition parlementaire de 114 députés ;

Considérant qu'une telle loi permettrait de lutter contre les mécanismes d'impunité dont bénéficient encore trop souvent les auteurs de violences en agissant à la fois sur la prévention, la protection des victimes, la sanction des auteurs, la formation des professionnels et l'accès effectif aux droits, aux soins, à l'accompagnement et à la justice ;

Considérant que la lutte contre les violences sexuelles et sexistes nécessite une politique publique nationale ambitieuse portée au plus haut niveau de l'État dotée d'un pilotage identifié, interministériel et de moyens pérennes ;

Considérant que cette politique doit également s'appuyer sur des acteurs associatifs spécialisés qui, partout sur le territoire, assurent un accompagnement essentiel des victimes ;

Considérant que les collectivités doivent pleinement prendre leur part dans ce processus de transformation ;

Considérant que la lutte contre les violences sexistes, sexuelles et intrafamiliales constitue des engagements fondamentaux du Département, qui a créé en 2002 le premier observatoire départemental des violences faites aux femmes, et que les institutions publiques ont la responsabilité de prendre en compte la dimension systémique de ces violences ;

Considérant que la France ne dispose toujours pas d'un cadre global et cohérent permettant de répondre à l'ensemble du continuum des violences sexuelles et sexistes, depuis la prévention jusqu'à la reconstruction des victimes.

La Ville de Rosny-sous-Bois émet le vœu :

- que le Gouvernement et le Parlement inscrivent dans les meilleurs délais, à l'ordre du jour parlementaire, l'examen d'une loi intégrale contre les violences sexuelles et sexistes élaborée avec les associations spécialisées et portée par la coalition féministe et enfantiste, ainsi que les parlementaires engagés ;
- que cette loi soit accompagnée des moyens budgétaires, humains et institutionnels à la hauteur des besoins et nécessaires à sa pleine effectivité afin de garantir sur l'ensemble du territoire un accès effectif, inconditionnel et rapide des victimes à des dispositifs spécialisés d'accueil, de soins, d'accompagnement, de protection et d'hébergement ;
- que soit mise en œuvre une stratégie nationale ambitieuse de prévention et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes placée sous une gouvernance interministérielle forte, clairement identifiée et régulièrement évaluée ;
- que soient renforcés les dispositifs législatifs, réglementaires et les mécanismes de contrôle permettant d'empêcher l'accès à certaines responsabilités publiques, électives, professionnelles ou associatives impliquant un contact avec des mineurs ou des personnes vulnérables pour les personnes condamnées pour des faits de violences sexuelles et sexistes, dans le respect des principes de l'État de droit ;
- que les associations spécialisées bénéficient de financements pérennes et pluriannuels leur permettant d'assurer leur mission dans la durée et dans des conditions adaptées à l'ampleur des besoins ;
- qu'en mémoire de Lyhanna et pour toutes les victimes passées, présentes et futures, la lutte contre les violences sexuelles et sexistes soit reconnue comme une grande cause républicaine, nécessitant une mobilisation durable de l'ensemble des institutions publiques ;
- que l'ensemble des collectivités territoriales soit pleinement associé à cette mobilisation nationale afin de construire une réponse cohérente, coordonnée et efficace sur tous les territoires ;
- et enfin, la Ville réaffirme sa disponibilité pour contribuer aux côtés de l'État, des associations et des autres collectivités à toutes démarches visant à renforcer la prévention, la protection des victimes et l'éradication durable des violences sexuelles et sexistes. Elle participera à la coalition des collectivités pour soutenir la démarche.

Monsieur Ivan ITZKOVITCH.

Ivan ITZKOVITCH

Oui, déjà, en préambule, je souhaiterais que cette fois-ci, on ne nous fasse pas dire ce qu'on n'a pas dit, quelle que soit notre position de vote sur ce sujet tellement grave et tellement important pour tous.

Il y a une première chose qui est gênante, pas forcément dans le vœu, mais dans le débat actuel, c'est – et cela a été reproché à tous les gouvernements, notamment les gouvernements de droite, et aujourd'hui, nous sommes en train de faire la même chose – de légiférer en fonction des faits divers, si graves soient-ils. D'associer le nom de cet enfant victime d'un terrible drame, récemment, à un projet de loi, c'est quand même un peu déplacé, étant même précisé que l'enquête qui a été effectuée par l'inspection des services judiciaires a bien montré que ce n'est pas un problème de loi, c'est un problème de faute dans la chaîne judiciaire. Donc, si la loi avait été appliquée, en l'occurrence, peut-être que ce drame ne serait pas survenu.

Donc, légiférer toujours à chaud, ou en tout cas, lié à des faits divers, c'est quelque chose qui nous semble toujours un peu déplacé et pas forcément plus efficace pour la cause tout à fait noble de cette lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

La deuxième chose, c'est que, bien évidemment, on ne peut que s'associer à la démarche visant... Alors je crois qu'il y a un texte qui est en cours d'examen, si je ne me trompe pas, et d'ailleurs la presse en parle tous les jours, et tant mieux.

Est-ce que c'est un texte qui va aussi loin que les associations le veulent, je ne sais pas, je ne suis pas spécialiste de la question. Mais en tout état de cause, il y a déjà un texte qui est à l'ordre du jour du Parlement, il me semble, à l'Assemblée.

Quand on vote un vœu, on vote un vœu dans sa globalité, c'est vrai, mais on vote un vœu aussi parfois dans les détails. Je posais la question de la gestion publique, j'avais besoin d'une précision. Et là, il y a malheureusement dans le vocable du vœu, sur le considérant n° 4, un élément un peu gênant qui est le vocable – tout le monde le sait, il y a plein de courants de féminisme – qui prône finalement la lutte des sexes. Et ça, nous, c'est un féminisme sur lequel on ne se reconnaît pas. Pas seulement nous, je crois que c'est un féminisme qui est combattu par Élisabeth BADINTER qui n'est pas une personnalité connue comme étant très à droite.

Quand on dit, quand on lit : « nourri par un phénomène massif, structurel et systémique de domination masculine », on veut dire en creux que, en réalité, c'est ce que pense – et ils ont le droit de le penser, nous, on pense que ce n'est pas le cas – ce courant féministe, que finalement, en chaque homme, il y a un prédateur dominateur. Nous, on fait partie de ceux qui disent qu'on ne lutte pas contre les discriminations en opposant les uns aux autres, qu'on ne lutte pas contre l'homophobie en opposant les uns aux autres, qu'on ne lutte pas contre le racisme en opposant les uns aux autres.

Eh bien, on ne lutte pas contre les violences sexistes, contre le sexisme même, contre les violences sexuelles et sexistes en opposant les hommes et les femmes. Je sais bien que ce n'est pas votre sentiment ici, mais ce vocabulaire de « domination masculine », soit vous acceptez d'amender le vœu là-dessus, soit malheureusement, et pour ne pas briser l'unanimité de ce vœu, nous ne prendrons pas part au vote. C'est dommage parce que sur l'objectif, encore une fois, on est tous d'accord, mais parfois le diable est dans les détails et nous, on a nos opinions et on respecte les vôtres. De voter sur quelque chose sur lequel on n'est pas entièrement d'accord, ça nous gêne un peu, même si encore une fois, l'objectif est noble. Je ne voudrais pas qu'on lise que notre liste est favorable aux violences sexuelles et sexistes, je pense que ce serait hallucinant de le dire, même si je pense que vous ne le ferez pas.

Mais soit on arrive à retirer ces deux mots de vocable qui sont assez décalés par rapport à l'intention totalement noble de ce vœu, soit malheureusement, on ne sera pas en mesure de le voter.

Madame la Maire

Merci. Je ne vous accuserai jamais de cela. Déjà, vous dire que ce projet de loi est travaillé depuis plus d'une année. Ce n'est pas un travail qui a été fait malheureusement depuis le drame de la petite Lyhanna. Mais on peut tous constater, et d'ailleurs, l'ensemble des statistiques montre aujourd'hui une augmentation très importante de ces violences. C'est vrai que ce drame a particulièrement marqué l'ensemble de l'opinion publique et c'est effectivement malheureux de devoir avoir ce type de drame pour engendrer une vraie prise de conscience. Mais il n'y a pas que le sujet de la loi.

Manifestement, la loi n'est aujourd'hui pas bien faite et il y a aussi une notion de moyens qui sont aussi aujourd'hui donnés aux associations, y compris à l'ensemble des services publics, qui doivent assurer la protection de ces femmes et de ces enfants.

Sur la question de la formulation du vœu, nous, on ne modifiera pas le langage qui est utilisé. Je ne crois pas que quand on parle de domination masculine, ce soit quelque chose de faux.

C'est une réalité, c'est une réalité de nos sociétés, du patriarcat, et les chiffres le démontrent bien. Et quand on parle de domination masculine, ça ne fait aucunement état d'une volonté d'une guerre des sexes. On prône l'égalité. Et d'ailleurs, c'est la Fondation des Femmes qui utilise ce vocabulaire-là. Je ne pense pas que la Fondation des Femmes soit un repaire de gauchistes ou de femmes qui prônent la domination d'un sexe sur un autre.

Donc je trouve ça dommage, mais je respecte votre positionnement et je rappelle quand même que 97 % des agressions sont commises par des hommes.

Je vous propose, du coup, de passer au vote sur ce vœu.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 8 non-prises part au vote sur le vœu. Des votes pour ?

Ce vœu est donc adopté.

32 voix pour et 8 non-prises part au vote

SUFFRAGES EXPRIMES POUR

32

32

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT,

NON-PRISES PART AU VOTE

8

M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, Mme VAVASSORI

Madame la Maire

J'en profite pour celles et ceux qui le souhaitent, et j'espère qu'on sera nombreux, de vous donner rendez-vous ce samedi 4 juillet à 15 heures rue du Faubourg Saint-Antoine pour la grande marche citoyenne contre les violences sexuelles aux côtés de la coalition féministe et enfantiste pour une loi-cadre intégrale.

Pour clore ce conseil municipal, je voudrais juste vous donner quelques informations.

Déjà, vous souhaiter de bonnes vacances. Je crois qu'on est un certain nombre à avoir hâte de prendre un petit peu de repos. Mais pour vous dire que pour celles et ceux qui, malheureusement, ne partent pas en vacances, à Rosny-sous-Bois, il y a une belle programmation qui est aujourd'hui pensée dans nos quartiers :

- Au Pré Gentil, au Bois-Perrier, aux Marnaudes, à la Boissière des animations et des activités seront proposées aux plus jeunes et aux adolescents ;
- Rosny Plage va démarrer le 11 juillet jusqu'au 1^{er} août ;
- Notre premier marché nocturne, et je tiens à féliciter Monsieur Hamid HACHI, maire adjoint au commerce, à l'artisanat et à l'activité économique, puisque c'est une expérimentation qui a lieu le 11 juillet dans le centre-ville ;
- La fête nationale le 13 juillet avec un spectacle de sons et lumières, j'espère vous y voir nombreux et nombreuses ;

- Du cinéma en plein air ou encore une soirée astronomique le 12 août pour l'éclipse solaire.

Voilà, je vous donne rendez-vous le 24 septembre. Donc, notez la date du prochain conseil municipal, le 24 septembre à 19 h 30.

Bonnes vacances. Merci.

PUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SÉANCE EST LEVÉE À 22H15.

Le secrétaire de séance



M. Hugo GUIRAUDOU

La Maire,



Magalie THIBAUT